

# LE DEVOIR

VOL. C1 N° 62

LE MARDI 23 MARS 2010

1,10 \$ + TAXES = 1,25 \$

## Redevances: oui mais, dit le CRTC

Le règlement entre câblos et télé généralistes est suspendu à un avis juridique

STÉPHANE BAILLARGEON

Un pas en avant, un pas en arrière. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) se déclare favorable au principe du versement de redevances des distributeurs de signaux aux télévisions généralistes. Seu-

lement, l'organisme de contrôle souhaite d'abord obtenir de la Cour fédérale d'appel l'autorisation de trancher cette épineuse question à plusieurs centaines de millions de dollars.

Bref, le CRTC veut bien autoriser la négociation de redevances, mais il n'est pas encore certain de pouvoir imposer un règlement. Le jugement de la

Cour fédérale pourrait tomber dans six mois.

Le cadre réglementaire envisagé pour modifier le modèle d'affaires de la télévision canadienne a été dévoilé hier à Ottawa. La décision refuse de fixer le montant des redevances éventuelles qui devraient être négociées à la pièce, chaîne par chaîne, ou arbitrées à la demande des deux parties. Le CRTC envi-

sage aussi que les réseaux puissent priver un distributeur par câble ou par satellite de leurs signaux, comme cela est possible sur le marché américain.

Radio-Canada ne serait pas touché par cette option de retrait. Selon sa licence, le réseau d'État doit

VOIR PAGE A 10: CRTC

## Douze États veulent contester la réforme Obama

CLAUDE LÉVESQUE

L'opposition à la réforme du système de santé américain s'est manifestée d'une nouvelle façon hier, au lendemain du vote historique de la Chambre des représentants, quand douze États ont menacé de la contester devant les tribunaux.

Barack Obama, pour qui le vote de dimanche représente une victoire décisive après une année de débats acrimonieux qui ont entamé sa popularité, devrait signer la nouvelle loi aujourd'hui.

L'attorney general (le ministre de la Justice) de la Floride a annoncé hier son intention d'attaquer cette réforme devant les tribunaux avec ses collègues de neuf autres États,

VOIR PAGE A 10: ÉTATS

■ L'éditorial de Serge Truffaut, page A 8



JONATHAN ERNST REUTERS

Le vice-président des États-Unis, Joe Biden, accompagnant le président Barack Obama après que ce dernier se fut exprimé à la Maison-Blanche à la suite de l'adoption de la réforme du système de santé, dimanche soir. Le président devrait signer le projet de loi dès aujourd'hui, même si le Sénat doit encore voter sur les amendements apportés par la Chambre des représentants.

## Ottawa fiscalisera les bourses des postdoctorants

MARCO BÉLAIR-CIRINO

La décision du gouvernement de Stephen Harper de mettre un terme à l'exonération fiscale allouée aux stagiaires postdoctoraux soulève la colère dans les laboratoires de recherche des universités canadiennes.

«C'est des étudiants. Ils sont en train de perfectionner leur formation. Il n'y a pas de raison de leur enlever cette exonération-là», souligne d'emblée le secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de

Montréal, Nicolas Desroix. «C'est un peu ridicule comme mesure. On dit crée de nouvelles bourses, mais il va falloir payer de l'impôt sur ces bourses-là», ajoute-t-il,

faisant allusion aux investissements fédéraux de 45 millions de dollars sur cinq ans dans des bourses de recherche postdoctorale. «Ces gains pour une toute petite fraction de postdoctorants se font grâce à l'argent nouvellement collecté par la taxation au niveau fédéral de toutes les autres bourses postdoctorales», poursuit l'Association canadienne des postdoctorants, qui a lancé une pétition électronique dans la foulée de la présentation du budget fédéral.

Les stagiaires postdoctoraux ont appris l'abolition de l'exonération d'impôts dont ils bénéficiaient depuis 2006 lors du discours du budget prononcé par le ministre des Finances du Canada, Jim Flaherty, le 4 mars. La déception est amère considérant que les bourses qui leur sont octroyées oscillent en moyenne entre 36 000 et 38 000 \$ et sont souvent leurs seuls revenus. Ils se verront amputés, cette année, d'environ 10 % de leurs maigres revenus.

«[Le gouvernement] donnera droit au crédit d'impôt pour études et à l'exemption au titre des bourses seulement s'il mène à l'obtention d'un diplôme décerné par un collège ou un cégep, ou à un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat. Par conséquent, les bourses de

VOIR PAGE A 10: BOURSES

## La complainte du vide intérieur

Une anthropologue se penche sur le côté sombre de la chanson actuelle

Sous des airs souvent joyeux, nos artistes chantent la perte de sens et le cul-de-sac de la surconsommation, des Colocs à Loco Locass. Une critique en forme de nostalgie du lien social évacué avec notre héritage religieux. Saine complainte, juge l'anthropologue Isabelle Matte.

FRÉDÉRIQUE DOYON

Les punks marginaux du «No Future» l'ont clamé. Les intellectuels l'ont annoncé aussi. Voici que la critique du capitalisme et d'un monde qui tourne à vide est rentrée dans le discours dominant et populaire. En témoigne la chanson québécoise actuelle, dont les textes regorgent de références apocalyptiques en forme de quête de sens,

VOIR: PAGE A 8: VIDE



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

«Plus je m'assure sur la vie et sur les choses/ Je me réveille chaque jour plus angoissé/ [...] /Devant l'échec du matériel, devant l'échec»

— Daniel Bélanger, *L'Échec du matériel*, tiré de l'album du même nom, Audiogram,



SOURCE MICHEL DVORAK/SPA

«Le vide, je vais le remplir avant que mon âme s'assèche et que je craque/ Je veux tout, tout de suite et ici»

— Ariane Moffatt, *Je veux tout*, tiré de l'album *Tous les sens*, Audiogram 2008



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

«Dieu est mort, faut bien qu'on le remplace/ Qu'on remplisse le vide qui prend toute la place»

— Loco Locass *Groove Grave*, tiré de l'album *Amour oral*, Audiogram 2004



PARTHAJIT DATTA AFP

INDE

## Udaipur, un paradis lacustre menacé

■ À lire en page A 6

INDEX

13	Annances.....	B 5
	Avis publics..	B 4
	Décès.....	B 5
	Météo.....	B 8
	Mots croisés..	B 8
	Sudoku.....	B 7
	Télévision.....	B 9

RENÉ HOMIER-ROY EN SEMAINE 5H30

Aujourd'hui à 8h35: les dessous du Verdict avec Véronique Cloutier.

Réalisation: Nadia Peillon

95,1 FM PREMIÈRE CHAÎNE

Radio-Canada.ca/bienmeilleur



## ACTUALITÉS

## Duceppe invite les conservateurs à s'excuser

Le chef bloquiste nie faire un lien entre le gouvernement canadien et le régime nazi

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le chef du Bloc québécois exhorte les élus conservateurs du Québec à s'excuser de lui avoir prêté des intentions révisionnistes. Gilles Duceppe assure qu'il n'a jamais eu l'intention, lorsqu'il a utilisé le mot «résistance» pour décrire son action politique, d'établir un parallèle entre le gouvernement fédéral canadien et le régime nazi.

M. Duceppe n'était pas heureux lorsqu'il s'est présenté devant les micros hier après-midi. «[Stephen] Harper doit demander à son ministre des Affaires étrangères, [Lawrence] Cannon, à son député [Jacques] Gourde et à son attaché de presse, [Dimitri] Soudas, de s'excuser pour avoir insinué que j'ai associé le gouvernement Harper au régime nazi, ce qui est complètement ridicule et tout à fait faux. Je n'ai jamais déclaré une telle chose. J'ai dit que nous résistions au régime fédéral, à ses empiétements, aux injustices commises à l'égard du Québec.»

M. Duceppe estime que «c'est parfaitement ignoble de la part de MM. Cannon, Gourde ou Soudas de laisser entendre de telles choses», surtout qu'il a souvent dit que «le Canada est une grande démocratie». Dès samedi, le

chef bloquiste avait clarifié son discours en point de presse en faisant remarquer que les résistants français n'avaient pas eu la liberté, comme l'ont les députés du Bloc québécois, de tenir des conférences de presse. Bref, qu'il était bien conscient que les deux situations ne se comparaient pas.

«Si on s'empêche d'utiliser des mots, on ne parlera plus de la Révolution tranquille?»

«Si on s'empêche d'utiliser des mots, illustre-t-il, on ne parlera plus de la Révolution tranquille? Quand j'entends certains journalistes parler de leurs camarades de travail, est-ce que je dois en conclure que ce sont tous des communistes? Quand j'entends des gens remercier leurs collaborateurs, est-ce qu'ils sont en train de dire que ce sont tous des pétainistes? Voyons donc!»

Mais d'excuses, il n'y aura pas. «C'est plutôt l'inverse», a répliqué le lieutenant québécois de Stephen Harper, le ministre Christian Paradis, qui s'est présenté à son tour au micro. «C'est facile d'arriver et dire après coup "Je ne voulais pas dire ça". Voyons donc! Il y a des stratégies qu'on n'endosse pas. A un moment donné, lorsqu'on dit des choses graves comme celle-là, il faut s'excuser.» Le ministre estime que M. Duceppe a volontairement joué sur les mots pour créer la division.

Le ministre Paradis a toutefois évité de répéter les propos de son collègue Lawrence Cannon: celui-ci a déclaré ce week-end que M. Duceppe sous-entendait que «le gouvernement canadien a des tendances qui ressemblent à celles d'un gouvernement nazi». M. Paradis a plutôt insisté sur le mot «résistance». «C'est une comparaison qui est gauche et ce n'est vraiment pas approprié dans un contexte de débat, dans une société libre et démocratique.»

Le chef libéral, Michael Ignatieff, a lui aussi sauté dans l'arène pour fustiger M. Duceppe et ses députés. «La comparaison entre Jean Moulin [figure phare de la résistance française] et Gilles Duceppe ne marche vraiment pas. Quels résistants courageux: ils sont tous sur une pension fédérale!», a-t-il ironisé. Selon lui, les propos du chef bloquiste découlent d'une «forme d'autodramatisation qui démontre à quel point ce projet est vide. Il n'a rien à dire, alors il se lance dans ce genre de comparaisons historiques étranges.»

Samedi, devant environ 300 militants réunis en conseil général, M. Duceppe a déclaré que «pour le moment, nous sommes des résistants. Mais les résistants d'hier seront les vainqueurs de demain. [...] La souveraineté du Québec, pas plus que la Libération, n'est possible sans le travail des résistants.»



CHRIS WATTIE REUTERS

Le chef Gilles Duceppe refuse de s'excuser pour ses propos sur la «résistance» pour décrire l'action politique du Bloc québécois.

Le Devoir

Droits et Démocratie

## La veuve de Beaugard serait entendue

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les députés conservateurs mettront de côté leurs tactiques dilatoires et laisseront finalement témoigner la veuve de Rémy Beaugard, l'ancien président de l'organisme Droits et Démocratie décédé en pleine tourmente interne.

C'est du moins ce qu'a laissé entendre hier à la Chambre des communes le ministre des Transports, John Baird. «Nous avons dit que nous espérons que le comité mette de côté la politique partisane, mette de côté les querelles créant la division et s'entende sur un ordre du jour permettant à [la veuve Suzanne] Trépanier, qui a subi une grande perte, de partager son point de vue avec le comité et les Canadiens», a dit le ministre.

La semaine dernière, les députés conservateurs avaient fait dérailler les travaux du comité parlementaire en parlant sans interruption après que l'opposition eut fait connaître son intention d'inviter Mme Trépanier à témoigner. Mme Trépanier laisse souvent entendre que son conjoint est décédé à cause de la pression grandissante qu'il subissait à son travail.

Les audiences auront lieu plus tard cette semaine ou la semaine prochaine. L'actuel président du conseil d'administration, Aurel Braun, devait témoigner aujourd'hui pour expliquer ce qui l'oppose, lui et ses alliés désormais majoritaires sur le conseil d'administration, aux autres membres. Mais M. Braun a finalement décidé hier de ne pas se présenter. Il n'a pas répondu à notre demande d'entrevue.

Ce refus a d'autant plus fait sourciller qu'il a, avec ses alliés du conseil d'administration, cosigné le même jour, dans l'*Ottawa Citizen*, une lettre invitant à la tenue d'une audience publique sur Droits et Démocratie, pour dissiper les faussetés — selon eux — entendues jusqu'à présent. «Nous en appelons au Parlement pour que des audiences publiques aient lieu et que les fantaisies cèdent le pas aux faits», écrivent-ils. Quant au remplaçant de M. Beaugard, Jacques Gauthier, il a fait savoir par son porte-parole, Pierre Ostiguy, qu'il serait disponible en avril seulement.

Par ailleurs, le gouvernement a indiqué qu'il n'était pas dans son intention de laisser pourrir la situation à Droits et Démocratie pour pouvoir ensuite fermer l'organisme, comme le laisse entendre l'opposition. «Il n'est pas question de fermer l'organisme», a indiqué le ministre Baird.

Le Devoir

EN BREF

## Haïti: le PCC accorde un contrat sans appel d'offres

Le gouvernement fédéral a accordé, hier, un contrat de 12 millions à une entreprise ayant des liens avec le Parti conservateur du Canada sans passer par un appel d'offres public en raison de l'urgence de la situation en sol haïtien. Une filiale de la société albertaine ATCO Ltd, dont trois membres du conseil de direction ont déjà contribué à la caisse électorale des conservateurs, a reçu le mandat de construire des bâtiments temporaires à Port-au-Prince afin de loger le gouvernement haïtien. Ottawa s'est proposé pour bâtir ces abris une semaine après le séisme du 12 janvier, ses représentants ayant pressé le premier ministre haïtien, Jean-Max Bellerive, de laisser le Canada diriger le projet. Stephen Harper a ensuite annoncé l'initiative, faisant de cet engagement l'élément central de sa visite à Haïti le mois dernier.

— La Presse canadienne



De plus en plus de jeunes délaissent les emplois spécialisés dans le secteur public parce que les conditions de travail se détériorent. C'est vrai pour les experts en qualité de l'eau comme pour les inspecteurs en alimentation ou en bâtiment. C'est dangereux. C'est la sécurité du public qui est en péril.

— Vos employés des services publics

## ACTUALITÉS

## Les résistants



MICHEL DAVID

L'existence même du Bloc québécois démontre l'absurdité de toute comparaison entre la situation du Québec et celle de la France occupée par l'Allemagne nazie.

Gilles Duceppe a soulevé un petit tollé à Ottawa en évoquant la «Libération» lors du point de presse que a suivi son discours au conseil général d'un Bloc québécois, samedi, à Québec. Il a eu beau répéter hier qu'il tenait le Canada pour une grande démocratie, l'allusion était déplacée et inutile.

L'histoire peut être une grande source d'inspiration, mais tout n'est pas comparable. Aussi pénibles qu'aient pu être la crise de la conscription ou la Loi des mesures de guerre, il n'y a aucune commune mesure avec les horreurs nazies.

Les Québécois s'indignent à bon droit quand on compare la Charte de la langue française aux lois de Nuremberg. Les Canadiens ont aussi leur susceptibilité qui, quoi qu'en dise le chef du Bloc, n'est pas nécessairement un signe de pauvreté intellectuelle.

Peu après le 11 septembre 2001, Bernard Landry avait établi un parallèle tout aussi douteux entre la tragédie du World Trade Center et le combat des indépendantistes québécois. Cela n'avait fait avancer en rien la cause souverainiste.

Le ministre des Affaires étrangères, Lawrence Cannon, qui laisse une bande d'activistes pro-israéliens détruire l'organisme Droits et Démocratie, est cependant bien mal placé pour donner des leçons. Soit, la remarque de M. Duceppe était malheureuse, mais M. Cannon a beurré beaucoup trop épais pour que son indignation soit crédible.



S'il faut se méfier des comparaisons boiteuses, la rectitude politique ne doit pas avoir pour effet de bannir tout le dictionnaire. Il n'y a aucun problème à ce que M. Duceppe cite Pierre Vadeboncoeur et utilise au sens général du terme le mot «résistants», qui décrit parfaitement l'action du Bloc au cours des vingt dernières années.

À la Chambre des communes, il n'est pas le seul parti à défendre des valeurs chères aux Québécois, qui sont souvent partagées par les Canadiens d'un océan à l'autre. Occasionnellement, cela peut même arriver à Stephen Harper.

Là où le Bloc est cependant unique, c'est dans sa résistance quotidienne à l'opération de nation building en cours au Canada. Au-delà des querelles partisanes, toutes les autres formations représentées à la Chambre des communes sont fondamentalement d'accord avec la Constitution actuelle et l'évolution du fédéralisme qu'elle détermine, parce que les Canadiens eux-mêmes le sont.

Si la souveraineté n'a pas l'appui d'une majorité de Québécois, le Bloc peut prétendre parler au nom du Québec tout entier quand il dénonce l'ordre imposé par le rapatriement unilatéral de 1982, qu'aucun gouvernement québécois n'a accepté depuis.

Généralement, c'est au déclenchement d'une campagne électorale que l'on réactive le sempiternel débat sur la pertinence du Bloc. Inévitablement, le vingtième anniversaire de sa fondation permettra d'y revenir sans même attendre la prochaine élection.

*The proof of the pudding is in the eating*, disent les anglophones. C'est un peu la même chose pour le Bloc. Le simple fait que 37 % des Québécois lui accordent toujours leur appui, selon le dernier sondage Léger Marketing-*Le Devoir*, suffit largement à justifier son existence.

Il est vrai que la conjoncture l'a souvent bien servi, mais on n'obtient pas six majorités de sièges d'affilée simplement en profitant des circonstances. Le Bloc incarne très bien l'esprit de résistance qui est en quelque sorte inscrit dans les gènes politiques du Québec depuis la Conquête.



«Les résistants d'hier seront les vainqueurs de demain», a dit M. Duceppe. Peut-être, mais on ne voit plus le jour où la mission du Bloc, qui se voulait temporaire, prendra fin. Dans la mesure où les Québécois sont insatisfaits de l'état de la fédération, mais n'ont ni la capacité de la réformer ni l'audace de la quitter, la résistance est devenue un état permanent.

À défaut de tirer un meilleur profit du fédéralisme ou de voler de ses propres ailes, c'est comme s'ils utilisaient le Bloc pour démontrer leur pouvoir de nuisance en forçant l'élection de gouvernements minoritaires.

Certes, l'hégémonie du Bloc condamne le Québec à un rôle d'opposition aux Communes. Sa représentation au sein de l'actuel gouvernement est minimale, mais ses intérêts étaient-ils vraiment mieux servis à l'époque du *french power*?

Depuis une quarantaine d'années, les ministres québécois à Ottawa ont semblé consacrer plus d'énergie à vendre le fédéralisme aux Québécois qu'à faire la promotion de leurs intérêts. La Constitution de 1982, la loi sur la clarté, les compressions dans les transferts aux provinces, le programme des commandites sont autant de faits d'armes des Québécois à Ottawa.

Certains estiment que le Bloc nuit au PQ en offrant une police d'assurance à la population et qu'il vaudrait mieux laisser le fédéralisme montrer son vrai visage. Abandonner le terrain à l'adversaire est cependant très risqué. Les Québécois ont une longue habitude de la résistance, mais ils ne sont pas très forts sur la contre-attaque.

mdavid@ledevoir.com

## Bolduc reconnaît la pénurie d'infirmières dans certaines unités

Le ministre de la Santé déplore les heures supplémentaires tout en appelant le personnel à donner la priorité à la santé des patients

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

De l'aveu même du ministre de la Santé, la «pénurie d'infirmières» et «l'organisation du travail déficiente» dans les établissements sont telles qu'il arrive que ces professionnelles soient, dans certains secteurs, en nombre inférieur aux normes des services essentiels. Le phénomène est impossible à chiffrer, mais il demeure «très minime», a assuré hier Yves Bolduc, qui fait appel à la bonne volonté du personnel «pour ne pas mettre en danger la santé des gens».

Se voulant rassurant, le ministre Bolduc a insisté sur le fait que «la majorité des établissements arrivent à maintenir un ratio de personnel suffisant». Ils le font généralement en imposant des heures supplémentaires obligatoires ou en ayant recours au personnel d'agence privée. Malgré cela, il arrive encore que des services se retrouvent à découvert à la dernière minute. «Il peut arriver que, dans certains secteurs, à certains moments, on n'ait pas tous les services nécessaires», a reconnu le ministre du bout des lèvres.

Ces trous sont appelés à se multiplier, croient les syndicats. Le personnel en soins est

en effet épuisé à force de les combler, souvent coup sur coup à raison de 16 heures d'affilée. Encore cette fin de semaine, des infirmières de deux hôpitaux, ceux de Charles-Lemoyne et de Pierre-Boucher, ont carrément refusé de rentrer au travail pour protester contre la mauvaise gestion de ces deux établissements qui ont fait des heures supplémentaires obligatoires leur principale échappatoire, ont-elles dénoncé.

À Montréal, le ministre de la Santé a convenu que les heures supplémentaires obligatoires sont un poids important à porter. Lui-même se dit «contre». «Je suis le premier à déplorer que des infirmières soient obligées de faire des heures supplémentaires obligatoires. Mais ce qui est encore plus important, c'est qu'il n'y ait pas de ruptures de service.»

À chacun donc d'en faire un peu plus, a estimé M. Bolduc. «C'est la responsabilité professionnelle de chaque individu qui pratique dans le

réseau de la santé [de faire en sorte qu'il n'y ait pas de ruptures].» À celles qui ont refusé de se plier aux horaires surchargés, le ministre tend néanmoins la main. «On ne veut pas aller sur des mesures disciplinaires. On a besoin de ces gens-là, on a besoin de travailler ensemble,

et on a tous la même mission, on veut que les gens reçoivent de bons soins.»

## Qualité de vie

Pour cela, il promet de travailler à garantir de meilleures conditions de travail pour les infirmières. Par la même occasion, le ministre invite les syndiqués à travailler de concert avec son ministère pour trouver des pistes de solutions. Ce dernier prône d'abord plus de souplesse, notamment avec l'introduction de rotations, mais aussi une revalorisation de la profession.

D'ici là, aux professionnelles de tenir le fort. Négociations ou pas, insiste Yves Bolduc. «Je fais un appel, il ne doit pas y avoir de ruptures de service, et les moyens de pression ne doivent jamais se faire au détriment des patients.»

Cet appel a fait sursauter la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui affirme que ces gestes ne sont pas des moyens de pression, mais bien des cris d'alarme. «Pour que des professionnelles en arrivent à dire, on arrête, c'est qu'elles en ont eu assez, qu'elles en ont fait du temps supplémentaire et qu'elles ont cédé à cette pression-là, aux intimidations, aux menaces, etc. Et à un moment donné, c'est trop», a dénoncé sa présidente, Régine Laurent, sur les ondes de RDI.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre de la Santé, Yves Bolduc, s'est rendu à Sainte-Justine hier pour souligner le programme.

## SANTÉ

## Le CHU se dote d'un outil original pour veiller sur le cœur des jeunes

Un Québécois sur trois risque de souffrir d'une maladie cardiovasculaire à l'âge adulte

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Si la tendance se maintient, un jeune Québécois sur trois développera une maladie cardiovasculaire à l'âge adulte. Un mal dont il souffrira plus tôt que les générations qui le précèdent, parfois dès la trentaine. Pour contrer cette déferlante, le CHU Sainte-Justine lance un outil inédit, à la fois concret et résolument branché, pour agir là où le bât blesse, soit dans le quotidien même des enfants et des adolescents d'aujourd'hui.

Le programme CIRCUIT cherche à agir en amont, avant même que la maladie ne fasse son nid. Dans sa mire: les jeunes qui souffrent de problèmes de cœur, mais aussi de cholestérol, de surpoids, d'obésité, de diabète ou encore de troubles métaboliques, qui sont aggravés par notre mode de vie sédentaire. «C'est la première fois qu'une génération présente des facteurs de risques cardiovasculaires avec des conséquences aussi fortes et aussi précoces», résume la codirectrice du programme, la D<sup>re</sup> Marie Lambert.

Concrètement, les médecins, kinésologues et épidémiologistes de CIRCUIT ont l'intention de suivre une cohorte de 1500 jeunes à qui l'on offrira un suivi intensif sur une période de deux ans. Leur quotidien sera passé au crible afin de poser un diagnostic environnemental complet. Un nouveau régime de vie sera alors proposé, et l'enfant pourra en discuter, le moduler et l'adapter quand il le voudra au moyen de son choix: Internet, por-

table, réseaux sociaux, alouette!

L'équipe fait en effet le pari qu'en se branchant, elle pourra non seulement mieux suivre les jeunes, mais aussi faire d'une pierre «plusieurs» coups. «Nous ne pourrions voir qu'une petite minorité parmi les enfants à risque», explique la Dre Lambert. Nous espérons qu'en adoptant leur langage et leurs codes, ces enfants et ces adolescents parleront plus spontanément de ces enjeux à leurs amis.» Un effet domino qui, espère-t-elle, gagnera aussi les autres établissements de santé du Québec.

En cette époque où la jeune génération risque fort d'être la première à vivre moins vieille que celle qui la précède, il est en effet capital de viser large. D'autres projets viendront donc se greffer à CIRCUIT et tous seront appelés à grandir au sein du centre de promotion de la santé du CHU inauguré hier. Ce dernier a pour objectif «d'agir de manière durable sur les déterminismes de la santé», a expliqué la D<sup>re</sup> Christine Colin, qui dirige la direction de la promotion de la santé du CHU.

Le pari s'annonce payant, tant pour les individus que pour la population en général, a insisté la D<sup>re</sup> Colin. «La prévention, c'est prouvé, peut diminuer les coûts de la santé». Et de façon très significative, n'a pu s'empêcher d'ajouter le ministre de la Santé, Yves Bolduc, venu saluer l'initiative. Il évalue ces économies entre 15 et 40 % selon les secteurs.

Le Devoir

## Charest opposé à ce que Bellemare témoigne à l'Assemblée

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Marc Bellemare a finalement accepté hier le principe d'aller témoigner devant une commission de l'Assemblée nationale, ce qu'a proposé en fin de semaine le chef de l'ADQ, Gérard Deltell. Mais Jean Charest préférerait qu'il se confie à huis clos au Directeur général des élections (DGE). Or, l'avocat, qui a prétendu la semaine dernière avoir des révélations embarrassantes à faire sur le financement du PLQ, refuse toujours de parler au DGE.

M. Bellemare, selon ce que rapportait TVA hier, accepterait la proposition de M. Deltell de témoigner devant la commission de l'administration publique (CAP), car celle-ci lui offrirait un élément qu'il réclame, contrairement au DGE: l'immunité. Mais à la CAP, les libéraux comptent sept membres — dont l'ex-lobbyiste de BPR Jean D'Amour — et sont donc majoritaires. Le PQ a quatre sièges et l'ADQ, un, occupé par François Bonnardel. «C'est la commission parlementaire qui prend ces décisions-là [de convoquer ou non quelqu'un], ce n'est pas le gouvernement du Québec», a prétendu M. Charest hier, en marge d'une annonce à Montréal. Le premier ministre a commenté le refus de l'avocat de parler au DGE, hier en ces termes: «Marc Bellemare est un citoyen du Québec comme vous, comme moi. Pourquoi Marc Bellemare serait-il au-dessus des lois et pourquoi lui ne rencontrerait-il pas le Directeur général des élections, surtout après avoir affirmé des choses?»

## La responsabilité aux libéraux

Pour les partis d'opposition, il est clair que le gouvernement veut à tout prix éviter que Marc Bellemare expose aux parlementaires les informations qu'il soutient détenir au sujet des liens entre les entreprises de construction et le Parti libéral du Québec. M. Deltell estime que la balle est maintenant dans le camp des libéraux qui devront démontrer si, oui ou non, ils souhaitent «faire la lumière» sur les allégations de M. Bellemare. «Ce sont les libéraux qui auront l'odieuse de refuser d'entendre ce que l'ancien ministre a à dire», a-t-on noté dans l'entourage du chef adéquate. Or M. Bellemare semble avoir beaucoup à dire, car, selon des sources fiables, il a demandé de pouvoir discuter avec les parlementaires durant trois heures.

Selon le député de Québec solidaire, Amir Khadir, des élus libéraux en ont «ras le bol» du refus de leur propre parti de convoquer une enquête publique. Certains «sont très, très insatisfaits de la tournure des événements parce qu'ils sont constamment sur la sellette. Ils en ont un peu marre», a raconté le député de Mercier, qui ne siège pas à la CAP (mais qui pourrait tout de même participer à une séance où M. Bellemare témoignerait). Il souhaite que ces libéraux — qu'il a refusé de nommer — «se manifestent».

Sinon, les partis d'opposition devront explorer des «pistes créatives» pour contourner le «non des libéraux» et à la venue de M. Bellemare et à leur opposition à une enquête publique sur l'industrie de la construction. M. Khadir dit travailler à la création d'un comité de travail non partisan réunissant le PQ, l'ADQ et QS. Celui-ci pourrait trouver «des moyens de dépasser la mécanique habituelle» et de forcer la main du gouvernement.

Le Devoir

## ACTUALITÉS

Fusillade dans le Vieux-Montréal

## Ducarme Joseph a-t-il cherché vengeance après l'attentat?

La cible imperturbable a été vue avec un tueur à gages dans l'heure suivant les événements

BRIAN MYLES

Une heure après avoir échappé à la fusillade du 18 mars dernier, dans le Vieux-Montréal, Ducarme Joseph arpenteait son quartier d'origine, Saint-Michel, à la recherche d'un tueur à gages. Vengeance planifiée?

Dépeint par un enquêteur comme «l'un, sinon le plus influent membre de gang de rue à Montréal», Joseph a affiché un calme et un flegme surprenants, dans les heures suivant cette fusillade qui a coté la vie à deux membres de sa garde rapprochée, Peter Christopoulos, 27 ans, et Jean Gaston, 60 ans (deux autres personnes ont été blessées).

À en juger par le récit des événements fourni à la Cour

par les policiers, hier, Ducarme Joseph connaît parfaitement l'identité des tueurs qui l'ont pris pour cible. Une heure après qu'il eut trompé la mort, un policier et un informateur l'ont vu en compagnie d'un tueur à gages au surnom explicite de «Gunman», à Saint-Michel.

L'enquêteur Pascal Leclerc, du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), a interrogé Joseph dans la soirée. Le caïd s'est montré «complètement indifférent» face à cet attentat qui a coté la vie à deux de ses hommes de main; une fusillade au cours de laquelle une cin-

quantaine de projectiles ont été tirés sans qu'il soit atteint. «Il se sent un peu intouchable», a témoigné M. Leclerc, hier lors de l'enquête pour remise en liberté de Joseph.

**Le caïd s'est montré «complètement indifférent» face à cet attentat**

À force de convoier de nouveaux territoires de vente de drogue, Joseph s'est fait des ennemis chez les gangs, la mafia et les motards. Les policiers l'ont averti à trois reprises que sa tête était mise à prix dans les dix dernières années. À l'instar de nombreux membres de gangs de rue, Joseph porte sur lui des amulettes censées le protéger d'un destin funeste. «Il croit au rituel vaudou, à la protection divine», a témoigné hier Jean-Claude Gauthier, un spécialiste des gangs de rue au sein du SPVM.

Le lendemain de la fusillade, Joseph a repris ses activités, sans se douter qu'il faisait l'objet d'une filature. Il a déjeuné en compagnie de Duroy Charlotin et Stevenson Fleurant, deux individus qu'il n'avait pas le droit de fréquenter. Les trois présumés complices sont accusés d'agression armée sur un portier du restaurant Buona Notte.

L'escouade tactique du SPVM a finalement procédé à l'arrestation du trio après que Joseph fut ressorti du bureau de l'entrepreneur en

construction Antonio Magi. Le fils aîné de Vito Rizzuto, parrain de la mafia, a été assassiné récemment non loin des bureaux de Magi.

Les policiers n'ont trouvé aucune arme sur Joseph, Charlotin et Fleurant. Joseph avait cependant un portrait-robot d'un individu, avec les inscriptions manuscrites «Fritz» et «est-ce qu'il a les photos des gens à éliminer?».

Les trois hommes ont plaidé coupable à une accusation de bris de condition, hier. À la demande de la Couronne, le juge Gilles Garneau a refusé de les remettre en liberté, estimant qu'ils posent un risque pour la sécurité publique. Les trois hommes seront détenus à l'exclusion des autres

membres du gang des bleus dans l'attente de leur procès pour l'affaire du Buona Notte.

Joseph et ses présumés complices traînent de lourds casiers judiciaires. Joseph est d'ailleurs recherché en Ontario, où il aurait fait une transaction de crack avec un agent double. Considéré comme un suspect dans une tentative de meurtre, en mars 2003, il a pu échapper à la justice après que la victime, atteinte de deux coups de feu, eut refusé de porter plainte. De nombreuses affaires de violence, impliquant Joseph, ont été abandonnées faute de plaignants au cours des dernières années à Montréal.

Le Devoir

Finances publiques

## Les groupes anti-pauvreté veulent faire payer les riches

MARTIN OUELLET

Québec — Les groupes anti-pauvreté demandent au gouvernement Charest de hausser les impôts pour bonifier de plusieurs milliards de dollars le filet social.

À l'approche d'un budget qui s'annonce austère, le Collectif pour un Québec sans pauvreté plaide pour que l'État ouvre toutes grandes les vannes des dépenses pour soutenir, selon son évaluation, plus d'un million de Québécois vivant dans des conditions misérables.

En outre, l'État-employeur et les entreprises doivent faire montre de plus d'ouverture envers les laissés-pour-compte, estime Diane Vincent, présidente du Collectif.

«Si on arrête de chercher la personne idéale pendant des mois et qu'on embauchait une personne immigrante, une personne qui a été défavorisée par les circonstances de la vie, bien on pourrait régler les problèmes dans différents secteurs de la société», a-t-elle dit lors d'un point de presse, hier, devant les bureaux du ministre de la Solidarité sociale, Sam Hamad, à Québec.

Le Collectif a remis au ministre un document qui recense six mesures jugées prioritaires et urgentes.

Reclamations

L'organisme réclame entre autres choses des pensions alimentaires exclues de tout calcul sur le revenu — aide sociale, prêts et bourses, aide juridique —, la construction minimale de 10 000 logements sociaux par année, une politique nationale contre l'itinérance, la gratuité élargie des médicaments et un accès plus large à l'aide juridique.

L'aide sociale doit aussi être bonifiée sans condition pour l'ensemble des bénéficiaires, estime le groupe, qui trouve injustes «les catégories» de prestataires.

Pour financer ce bouquet de mesures nécessitant un investissement public de plusieurs milliards de dollars, le Collectif suggère notamment d'augmenter l'impôt sur le revenu des plus riches, d'accroître l'impôt des compagnies et de hausser les redevances sur les ressources naturelles.

La Presse canadienne



ARCHIVES REUTERS

Des tronçons du pipeline, qui transporte le pétrole du Maine jusqu'à Montréal et Sarnia, sont âgés de plus de 50 ans.

## Pipeline Montréal-Portland: le PQ et le Bloc exigent des audiences publiques

La désuétude de l'oléoduc cause des soucis environnementaux

ALEXANDRE SHIELDS

Péquistes et bloquistes réclament à leur tour que le projet d'inversion du flux dans le pipeline Montréal-Portland fasse l'objet de consultations organisées sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

«Le changement de direction du flux dans le pipeline Montréal-Portland pour apporter du pétrole brut des sables bitumineux en provenance de l'Alberta vers les États-Unis, en passant par le territoire du Québec, comporte des risques environnementaux beaucoup plus grands que présentement», fait valoir le porte-parole du Parti québécois en matière de développement durable et d'environnement, Scott McKay.

Le pipeline en question, dont certains tronçons ont plus de 50 ans d'âge, sert actuellement à transporter du pétrole de Portland, dans le Maine, jus-

qu'à Montréal, puis Sarnia en Ontario. Or l'entreprise Montréal Pipe-Lines souhaite inverser le débit afin d'expédier du pétrole albertain vers les États-Unis. Cette nouvelle vocation nécessitera la construction d'une station de pompage sur le territoire de Dunham.

Des groupes environnementaux, mais aussi des élus municipaux, provinciaux et fédéraux, ainsi que des citoyens des municipalités concernées, craignent toutefois que ce réseau vieillissant ne supporte mal la chose. D'où des risques accrus de bris et de déversements qui pourraient contaminer les nappes phréatiques, les cours d'eau ou encore des portions de terres agricoles. Le pipeline traverse le territoire de plus d'une vingtaine de municipalités et de trois MRC.

Or la législation provinciale

ne prévoit pas d'audiences pour étudier les enjeux environnementaux d'un tel projet, affirme l'attaché de presse de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. «Ils ont simplement besoin d'un certificat d'autorisation [pour la construction de la station de pompage]. Ils n'ont pas besoin de passer par le BAPE», souligne Dave Leclerc.

La question du certificat sera traitée devant le Tribunal administratif du Québec. Les audiences ne devaient pas avoir lieu avant le mois d'août. Il faut cependant rappeler que la Commission de protection du territoire agricole avait donné le feu pour la construction d'une station de pompage en 2009.

Quant à la tenue d'éventuelles audiences du BAPE pour étudier l'ensemble du projet, M. Leclerc précise que la

ministre Line Beauchamp est «sensible» aux inquiétudes des citoyens et qu'elle étudie la question. Aucune décision n'a encore été prise.

Mais les craintes semblent importantes du côté des régions concernées. «Une dizaine de municipalités et de MRC, situées tout au long du tracé, dont celles de Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathias-sur-Richelieu, ont adopté récemment des résolutions afin de demander à la ministre Beauchamp une enquête sur l'impact environnemental du renversement du flux de cet oléoduc», rappellent d'ailleurs le péquiste Bertrand St-Arnaud et le bloquiste Yves Lessard.

Le député néodémocrate et ancien ministre de l'Environnement du Québec, Thomas Mulcair, estime lui aussi que «la ministre Beauchamp a le pouvoir de réviser le dossier au BAPE et devrait le faire».

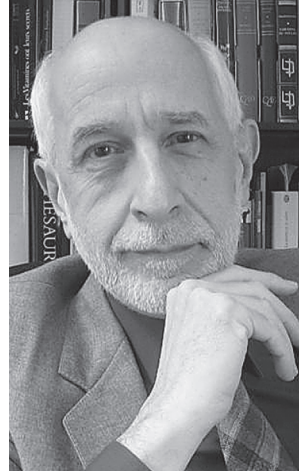
Le Devoir

 **Camps d'été 2010**

**MWS** DEPUIS 1983  
CAMPES D'IMMERSION EN ANGLAIS

  
Pour étudiants de 7 à 17 ans  
Centre-ville de Montréal et Toronto  
Camp de jour et résidence  
www.mwscamps.com

Pour information:  
à Toronto: (416) 921-6998  
à Montréal: (514) 531-4193  
office@mwscamps.com

  
**François Gendron**  
avocat  
LL.L., M.A., Ph.D.  
Vieux Montréal 514.845.5545

EN BREF

## Ottawa ne touchera pas aux prestations de ses retraités

Ottawa — Le gouvernement fédéral ne réduira pas les prestations de retraite actuellement versées aux anciens fonctionnaires, a révélé hier le président du Conseil du Trésor, Stockwell Day. Témoinnant devant un comité de la Chambre des communes, M. Day a déclaré que les prestations seraient épargnées

parce qu'elles avaient déjà été payées. Il a toutefois refusé de préciser si Ottawa toucherait à terme au régime de retraite de ses employés dans ses efforts pour éponger son déficit de 53 milliards de dollars. Stockwell Day a aussi laissé entendre qu'il faudrait probablement réduire la taille de la fonction publique pour réussir à diminuer les dépenses des ministères. Selon lui, Ottawa pourrait ne pas pourvoir tous les postes laissés vacants. — La Presse canadienne



Cette semaine, votre magazine télé sur le monde universitaire vous propose :  
Mission Caribou Ungava • Le projet Franqus • Photonique et sécurité

## Campus

Mercredi 21 h 30

En rediffusion : jeudi 13 h 30, vendredi 18 h 30

  
canal  
SAVOIR

porter  
raffinée sur toute la ligne

# Toronto, pronto.

Avec Porter, vous arrivez à l'aéroport du centre-ville de Toronto. À deux pas des boutiques, des restaurants et des grandes salles de spectacles.



Vols au départ de Montréal. Réservez avant le 24 mars.

TORONTO 18 par jour	SUDBURY Dès le 31 mars	THUNDER BAY	BOSTON	CHICAGO	MYRTLE BEACH	NEW YORK
59* \$	119* \$	135* \$	169* \$	179* \$	259* \$	129* \$

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages.

\* Réservez avant le 24 mars 2010 pour vos trajets avant le 30 avril 2010 et avant le 6 septembre 2010 dans le cas de Sudbury. Achat requis 7 jours à l'avance. L'aller simple en classe Fixe n'inclut pas les taxes, frais et surcharges. Les sièges à ce tarif sont en nombre limité et peuvent ne pas être disponibles sur tous les vols ou pour toutes les dates. Offre valable pour les nouvelles réservations seulement.

[www.flyporter.com](http://www.flyporter.com)

## ACTUALITÉS



## LE CLUB DES EX À TROIS-RIVIÈRES

Radio-Canada est fière d'inaugurer une nouvelle station en Mauricie. Pour souligner cet événement, l'émission sera diffusée devant un public et en direct.

Ne manquez pas ça!

AUJOURD'HUI  
12 H 30



## JOURNÉE MONDIALE DE L'EAU



NORBERT MILLAUER AFP

## L'Afrique de l'Ouest et du Centre a soif

155 millions d'habitants sont privés d'accès à l'eau potable

Dakar — Environ 155 millions de personnes — soit 39 % de la population — n'ont pas accès à l'eau potable en Afrique de l'Ouest et du Centre, a affirmé le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) à l'occasion de la journée mondiale de l'eau.

«A cinq ans de l'échéance de 2015 pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement [OMD], la situation de l'eau et de l'assainissement reste préoccupante en Afrique de l'Ouest et du Centre», écrit l'UNICEF dans un communiqué.

L'Afrique de l'Ouest et du Centre «affiche la couverture la plus faible du monde par des systèmes améliorés d'approvisionnement en eau potable, et le nombre de personnes non desservies était plus élevé en 2008 qu'en 1990», selon l'agence de l'ONU.

«Malgré les efforts consentis par quelques pays, environ 155 mil-

lions de personnes — soit 39 % de la population — n'ont pas encore accès à l'eau potable en Afrique de l'Ouest et du Centre», selon le texte. La moitié a moins de 18 ans.

«Et les tendances actuelles indiquent que seuls huit pays de la région [Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Gabon, Ghana, Guinée et Mali] pourront atteindre les OMD pour l'eau», regrette l'UNICEF.

L'amélioration de la couverture en eau potable constatée dans certains pays «s'est laissée distancer par la croissance démographique dans la région [2,7 % de croissance démographique pour la période 1990-2007].» Le nombre total d'habitants de la région sans accès à des sources améliorées d'eau potable a augmenté entre 1990 et 2008, passant de 126 millions à 155 millions.

Agence France-Presse

## La Cité des Lacs, un paradis en péril

La surexploitation des nappes et les luxueux hôtels drainent l'or bleu dans la touristique Udaipur

L'Inde a connu en 2009 sa pire sécheresse en trente ans, pour cause de mauvaise mousson. Les dieux sont priés de faire pleuvoir cet été, sinon ce sera de nouveau la catastrophe pour de larges segments de la population, surtout ses agriculteurs. Le dernier de deux articles aborde le cas d'Udaipur, un paradis creusé de lacs que l'on cherche à protéger.

GUY TAILLEFER  
Le Devoir en Inde

Udaipur, Rajasthan — Rajendra Singh Rathore est fonctionnaire au Public Health Engineering Department of Rajasthan. Il travaille au laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau pour la région d'Udaipur. «Notre eau est généralement bonne», dit-il, assis parmi des montagnes d'ampoules et d'échantillons. Son laboratoire a l'air sorti des pages de *Cent ans de solitude*. Toiles d'araignées et fils électriques qui pendent, piles de dossiers empoussiérés, un nid de pigeons perché sur un ventilateur... La nature, combinée à ce détachement tout indien, conserve ses droits, ce qui n'empêche pas les huit employés de la maison de vaquer à leurs occupations.

Udaipur est une ville carte postale de 400 000 habitants dont la population se gonfle, de novembre à février, du passage de plus d'un million de touristes. Invasion économiquement primordiale. Ces derniers partis, on attend maintenant que la prochaine mousson vienne, de juin à septembre, remplir les lacs dont les niveaux baissent dangereusement. Avec impatience. «En 1993, les lacs s'étaient remplis en une nuit, rap-

pelle Rajendra. On a eu d'autres grosses pluies en 2004, mais depuis, pas grand-chose. Les coupures d'eau sont incessantes. Mai et juin sont les mois les plus difficiles.» La pénurie d'eau est actuellement telle au Rajasthan que les autorités gouvernementales ont récemment annoncé que des milliers de villes et de villages, y compris Udaipur, devraient être approvisionnés par citernes.

La région a pourtant le bonheur d'être dotée d'infrastructures de distribution exceptionnelles, historiquement choyé par une succession de princes précurseurs en matière de gestion de l'eau. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le prince de l'époque a le bon sens de faire draguer le lac Pichola, autour duquel s'est construit Udaipur, pour en faire une source d'irrigation agricole et d'eau potable pour la population. Cent ans plus tard est aménagé le lac Jaisamand, qui demeure à ce jour le deuxième lac artificiel d'Asie en taille (profondeur atteignant quelque 30 mètres, circonférence d'environ 50 km). A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est lancé un grand projet par lequel huit lacs, dont ceux de Jaisamand et Pichola, sont aujourd'hui interconnectés par un réseau sophistiqué de canalisations.

La valeur de cet héritage est menacée. Non pas seulement à cause de la disette. Mais aussi parce qu'Udaipur, qui s'enorgueillit d'avoir été élue l'année dernière la «meilleure ville» à visiter au monde par la revue *Travel & Leisure*, est le terrain d'un développement économique sauvage

les affiches de l'Udaipur Lake Conservation Society (ULCS). L'ONG se félicite d'avoir remporté quelques «victoires», si relatives soient-elles. Comme celle d'avoir convaincu les autorités d'agir contre le déversement des eaux d'égout dans le lac Pichola. Il y a six ans enco-



PARTHAJIT DATTA AFP

Des enfants jouent sur des bateaux de bambou sur la rivière Gomati à Udaipur.

re, six millions de litres d'eaux usées étaient jetés chaque jour dans le lac; le débit de cette pollution aurait été réduit de 60 %. Ce qui n'est pas rien dans le contexte de pollution généralisée des eaux de surface en Inde. Beaucoup reste à faire: des hôtels de luxe, comme l'Oberoi Udaivilas, qui a ouvert ses portes en 2000, et le Leela Palace, inauguré en avril 2009, sont

installés à quelques mètres du rivage, au mépris des règlements sur la protection des berges, et siphonnent la ressource à leurs seules fins, dénonce l'ONG. En 2007, la Haute Cour du Rajasthan avait pourtant exigé du gouvernement qu'il prenne des mesures précises pour protéger les lacs. Rien n'a été fait. L'ULCS souligne un problème central: des autorités éminemment corrompibles...

## Surexploitation des nappes phréatiques

Sous les effets réunis des pluies inégales et de la croissance des besoins, les Indiens puisent partout et de plus en plus abondamment dans les nappes phréatiques, au risque de les épuiser. En août dernier, une étude de la revue scientifique *Nature* établissait qu'en seulement six ans, de 2002 à 2008, les nappes phréatiques avaient diminué de 10 % dans les seules régions de l'Haryana, du Rajasthan et du Pendjab, grenier historique de l'Inde. Les rapports des agences gouvernementales compétentes martèlent qu'il y a un risque de surexploitation. Mais en l'absence de contrôles effectifs, les agriculteurs ont foré à l'échelle du pays quelque 19 millions de puits. Or, ces eaux souterraines, qui constituent presque 40 % des ressources d'eau douce du pays, sont lentes à se renouveler.

Dans ce contexte, les «guerres de l'eau» que livre l'Inde à ses voisins risquent de s'aggraver: celle avec le Bangladesh pour le partage des eaux de la rivière Teesta. Les deux gouvernements se rencontraient ces jours-ci pour la première fois en cinq ans pour tenter de trouver un terrain d'entente. La guerre ensuite contre le Pakistan — par-dessus toutes les autres — pour le contrôle des cours d'eau du bassin de l'Hindus. Deux systèmes qui possèdent par ailleurs un important potentiel hydro-électrique.

Le Devoir



## LE QUÉBEC PROFITE-T-IL DES RICHESSES PÉTROLIÈRES DE L'ALBERTA ?

Gérald Fillion et son équipe nous donnent leurs points de vue.

RDI ÉCONOMIE  
AUJOURD'HUI 18 H 30



## ACTUALITÉS

## Labeaume promet une politique d'eau « avant-gardiste »

Québec — La Ville de Québec dévoilera d'ici quelques semaines une politique de l'eau « avant-gardiste et un petit peu révolutionnaire », a annoncé le maire Régis Labeaume, qui aidera la capitale, espère-t-il, à bâtir son image de municipalité « aquaresponsable ».

Les deux pieds dans le fleuve, Québec a l'air du cancre de la classe en matière de consommation d'eau potable, avec ses 530 litres d'eau en moyenne par personne, jour après jour, soit 100 litres de plus que la moyenne québécoise. L'administration Labeaume, qui aimerait voir ce bilan s'améliorer, rendra publique ce printemps une politique municipale de l'eau innovatrice, a promis le maire.

Partout où c'est possible, la Ville utilisera de l'eau brute, et non de l'eau traitée

« Il y a du gaspillage, c'est évident, constate M. Labeaume. J'ai encore vu un gars qui nettoiyait son driveway avec une machine à pression », s'est-il désolé.

La Ville de Québec lancera une campagne d'information pour inciter les gens à réduire au quotidien leur consommation en eau. En retour, l'administration promet d'être « exemplaire » dans son usage de l'eau, comme dans le nettoyage des rues, qui a commencé hier au centre-ville.

Partout où c'est possible, elle utilisera de l'eau brute et non de l'eau traitée à l'usine de filtration. La Ville veut aussi récupérer l'eau de pluie dans des bassins installés sur ses constructions neuves. Québec a déjà un règlement sur l'eau potable avec une patrouille de l'eau qui peut délivrer des constats d'infraction aux délinquants.

M. Labeaume n'a pas voulu dire si la nouvelle politique aura davantage de mordant pour obliger les gaspilleurs à fermer le robinet.

### Le ROBAN à Québec

La Journée mondiale de l'eau se voulait l'occasion choisie pour annoncer que Québec, plutôt que Montréal, accueillera le siège social du Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN).

Cette organisation, une section nord-américaine d'un réseau scientifique mondial, fait la promotion de la gestion de l'eau par « bassin versant ». Selon cette approche, plutôt que de restreindre sa vision à un point d'eau et ses affluents principaux (par exemple, le lac et la rivière Saint-Charles), une municipalité tiendrait compte de tous les cours d'eau qui alimentent ce lac.

Jamais confronté à une pénurie, le Québec est l'enfant pauvre de la gestion par bassin versant. Surtout si on le compare à l'Europe, où, par exemple, l'eau de pluie doit être traitée avant d'être remise dans les cours d'eau, souligne Hubert Chamberland, président du ROBAN.

« Les gens là-bas ont un soin jaloux de leur ressource alors que nous avons toujours été invités à ne pas nous en occuper, dit M. Chamberland. Ça demande un changement radical de nos façons de vivre, tant en milieu agricole qu'en milieu urbain. »

La Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec financeront le ROBAN à la hauteur de 100 000 \$ pour les deux prochaines années.

Toutes ces initiatives ne font qu'améliorer le dossier de Québec en vue de l'obtention du Forum universel des cultures de 2016, croit M. Labeaume. La Ville de Québec a fait de la culture de l'eau son thème de candidature.

La Presse canadienne

Train de banlieue vers Saint-Jérôme

## Zizanie autour de la future gare à Mirabel

Le maire et la députée s'accusent mutuellement de nuire au développement du projet

JEANNE CORRIVEAU

Le train de banlieue qui relie Saint-Jérôme à Montréal ne s'arrête pas à Mirabel. Et la situation ne semble pas près de changer en raison de la discordie qui entoure l'implantation d'une gare dans cette municipalité de la couronne nord. Le maire Hubert Meilleur, et la députée péquiste de Mirabel, Denise Beaudoin, s'accusent mutuellement de nuire à la réalisation du projet.

Le maire de Mirabel vient d'essuyer un second revers devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui refuse de l'autoriser à implanter la gare en milieu agricole. Hubert Meilleur a déjà porté la décision en appel devant le Tribunal administratif du Québec, mais il prévient que s'il n'obtient pas gain de cause, la gare risque de

ne jamais voir le jour à Mirabel. Outre la gare, le projet prévoit l'aménagement d'un stationnement de 400 places.

Hubert Meilleur dit ne pas comprendre pourquoi la CPTAQ a rejeté le site qu'il proposait. Situé au nord de la rue Victor et à l'ouest de la voie ferrée, le terrain convoité accueillait autrefois la gare de Saint-Janvier. Selon le maire, la Ville n'a guère le choix, car les terrains en zone urbanisée ne sont plus disponibles et il s'agit du site qui aurait le moins d'impact sur l'agriculture.

L'Union des producteurs agricoles de Saint-Scholastique-Mirabel n'est pas de cet avis. Son président Marcel Denis accuse le maire de s'acharner à vouloir implanter

la gare en zone verte en plus d'engloutir des fonds publics dans une bataille juridique. « Pour nous, ça n'a aucun sens d'installer une gare en plein champ alors qu'on n'a même pas 2 % de bonnes terres cultivables au Québec, dit-il. S'il n'y avait pas eu d'entêtement [du maire], la gare serait déjà construite et les citoyens pourraient s'en servir. »

La députée estime que ce n'est pas au maire de décider seul où sera implantée la gare

La députée Denise Beaudoin estime que ce n'est pas au maire de décider seul où sera implantée la gare d'autant plus que c'est le gouvernement du Québec et l'AMT qui en paieront la facture. Elle a donc demandé à l'AMT d'étudier plusieurs sites

potentiels, dont celui de l'aéroport Mirabel où des infrastructures pour une gare existent déjà. Cette option nécessiterait toutefois le prolongement d'une autre ligne de train, soit celle menant à Deux-Montagnes. « Ce que les gens veulent, c'est qu'on ne se trompe pas. On s'est trompé pour un aéroport, ça suffit », résume Mme Beaudoin. Elle affirme même que, lors d'une rencontre il y a plusieurs mois, le maire et les conseillers municipaux lui avaient demandé d'intervenir auprès des commissaires de la CPTAQ pour « influencer la décision ».

Hubert Meilleur a nié cette allégation, indiquant que les élus lui avaient plutôt demandé d'intervenir auprès du gouvernement pour faire changer la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. « Je ne mets pas en question l'existence de la Commission, mais je

trouve qu'à l'heure actuelle, ça n'a pas de bon sens que la Commission, une créature du gouvernement du Québec, aille à l'encontre des orientations gouvernementales en matière de transport et d'environnement », explique-t-il.

Le maire a qualifié de « stupide » l'idée évoquée par la députée d'étudier le site de l'aéroport pour loger la gare. « Elle est contre le développement et complètement déconnectée de la réalité », lance-t-il.

L'AMT indique avoir entrepris de trouver un autre site pour la gare dont le coût d'implantation est évalué à 4,9 millions de dollars. L'étude réalisée en 1995 au sujet de la gare de l'aéroport sera également mise à jour, a précisé Martine Rouette, porte-parole de l'organisme.

Le Devoir

## Abbaye d'Oka: la mairie envoie des menaces

La Corporation déjà prise à la gorge devrait plus de 100 000 \$ à la municipalité

STÉPHANE BAILLARGEON

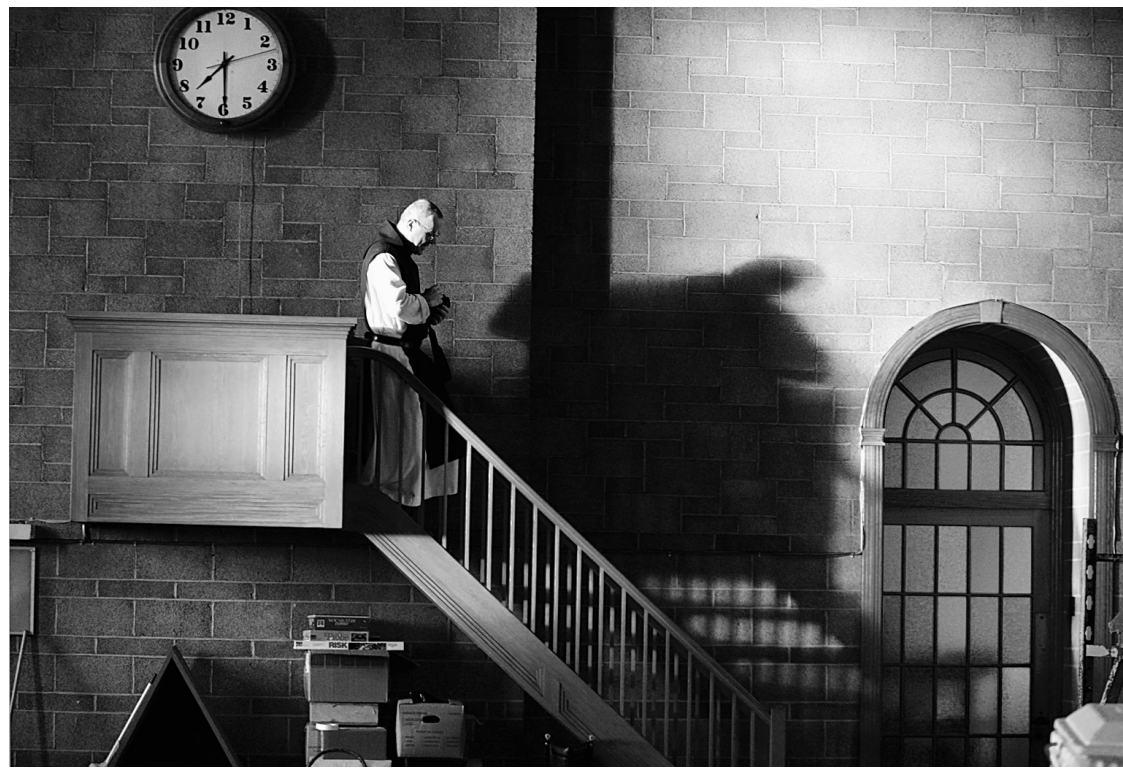
La municipalité d'Oka lève le ton envers la Corporation de l'abbaye d'Oka (CAO).

La mairie a rappelé la semaine dernière à l'organisme qu'elle pouvait exercer un droit d'acquisition du site patrimonial pour taxes impayées. La Corporation, propriétaire du domaine depuis moins de trois ans, devrait plus de 100 000 \$ à la Ville, soit environ deux années de taxes.

L'histoire se complique quand on se souvient qu'Oka est aussi une des fondatrices de la Corporation, un organisme sans but lucratif mis en place pour acheter et gérer l'ancien domaine des cisterciens. La « levée de l'option » d'achat a été annoncée par lettre, le 16 mars, selon les informations obtenues par *Le Devoir*.

Ni la mairie d'Oka ni la direction CAO n'ont voulu commenter cette démarche de recouvrement qui a évidemment créé des tensions au sein du conseil d'administration de la Corporation. Le maire Richard Lalonde va expliquer publiquement sa position cette semaine, par voie de communiqué. M. Lalonde a été élu en novembre et n'a donc pas participé aux longues négociations d'achat de l'abbaye.

La CAO ne cache pas être en difficultés financières. Son directeur comme les membres du conseil d'administration in-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La vente du domaine, pour six millions, a été conclue en 2007, mais la communauté est restée en place à Oka jusqu'en mars 2009.

terrogés affirment par contre garder le cap pour passer le seuil de la rentabilité d'ici la fin de l'année, alors que les revenus devraient totaliser environ trois millions. L'organisme cherche aussi à obtenir une marge de crédit d'une institution financière précisément pour faire le pont entre les périodes les moins profitables. Des rumeurs inquiétantes

circulaient au sujet de l'incapacité de la CAO d'entretenir le site. Les moines ont exercé un droit de visite des lieux le vendredi 12 mars. Le père abbé a visité son ancien monastère d'Oka en compagnie du directeur de la Corporation et du régisseur du film, responsable de remettre les lieux en l'état. « L'intégrité physique des lieux est préservée », dit Dom André

Barbeau. Les rumeurs concernant la détérioration du monastère sont donc fausses. Nous ne sommes pas rassurés pour autant. La Corporation ne fait toujours pas ses frais et ne semble pas sur le point de les faire. »

Un financement pas banal En plus, note le père abbé, l'organisme ramasse de l'argent « drôlement », en louant ses lo-

caux à une école privée internationale de sport-études, mais aussi pour le tournage d'un film d'horreur. « Ce travail va rapporter 60 000 \$ à la Corporation, calcule M. Barbeau. La Corporation a un découvert d'au moins 500 000 \$. Il lui faudrait donc près de dix tournages du genre pour y arriver... »

Ces chiffres proviennent de la Corporation, mais ne sont pas confirmés. Les moines réclament des documents pour vérifier les comptes et n'ont toujours rien obtenu.

En fait, à l'évidence, la Corporation a pu survivre tant que la communauté des moines a loué ses locaux au nouveau propriétaire. La vente du domaine, pour six millions, a été conclue en 2007, mais la communauté est restée en place à Oka jusqu'en mars 2009. Le loyer dépassait les 200 000 \$ par année. « Nous avons en partie permis de payer les taxes et le chauffage, dit le père abbé. Les problèmes financiers ont commencé après notre départ. »

La communauté cistercienne réduite à moins de trente membres a déménagé dans une nouvelle abbaye construite à Saint-Jean-de-Matha. La Corporation lui doit encore 1,5 million. La somme doit être remboursée en mai 2010. « Notre levée d'option pourra aussi être exercée s'il ne nous paie pas », avertit en terminant le père abbé.

Le Devoir



VEUILLEZ DÉCOUPER ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS AUJOURD'HUI

### Offrez un repas complet de Pâques!

2,58\$



Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas nutritifs et procurer d'autres services de transition aux personnes qui souffrent, qui ont faim et qui sont sans-abri dans la région de Montréal durant cette saison pascale.

Pour seulement 2,58 \$, vous pouvez procurer un repas chaud ou un abri sécuritaire et une aide qui pourraient être le point de départ d'une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à donner de la nourriture et des soins à ceux qui ont faim, aux sans-abri et à ceux qui souffrent en postant votre don dès maintenant.

Parce que donner, ça fait du bien!

- 25,80 \$ pour 10 personnes  64,50 \$ pour 25 personnes  
 129 \$ pour 50 personnes  258 \$ pour 100 personnes  
 \_\_\_\_\_ \$ pour aider autant de personnes possible

Donnez en ligne au [www.missionbonaccueil.com](http://www.missionbonaccueil.com) ou composez le (514) 523-5288

Veillez débiter ma carte de crédit  Visa  MasterCard  American Express

N° DE LA CARTE \_\_\_\_\_ DATE D'EXPIRATION \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE \_\_\_\_\_  
 NOM EN LETTRES MOULÉES \_\_\_\_\_ ( ) \_\_\_\_\_  
 COURRIEL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_  
 ADRESSE \_\_\_\_\_  
 VILLE \_\_\_\_\_ PROVINCE \_\_\_\_\_ CODE POSTAL \_\_\_\_\_

Libellez et envoyez votre chèque à :



MISSION Bon Accueil

Mission Bon Accueil  
 606, rue de Courcelle  
 Dépt. 403204  
 Montréal, QC  
 H4C 3L5

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10\$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de bienfaisance : NE 10819 5215 RR0001

NOTRE 118<sup>e</sup> ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS



# ÉDITORIAL

## La réforme Obama

### Folie républicaine

Barack Obama a réussi là où tous les présidents des États-Unis depuis Teddy Roosevelt avaient échoué: l'assurance maladie. Après mille et une modifications apportées à son plan original, une majorité d'élus l'ont enfin adopté. Mais ce, au terme d'une guerre politique si féroce que le pays a rarement été aussi divisé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

**D**e toutes les réformes majeures dessinées par les présidents de 1945 à aujourd'hui, celle confectionnée par Obama aura été la seule qu'aucun député de l'opposition n'aura votée. Aucun républicain n'a trouvé la moindre vertu à un programme qui étendra l'assurance à 95 % de la population d'ici 2019. C'est dire combien la fureur partisane des républicains est au diapason de l'absolutisme, voire du fanatisme. En agitant l'éventail des peurs tout en leur greffant des fictions, pour ne pas dire des mensonges, les républicains ont imprimé sur tout ce débat une dose éhontée de cynisme qui annonce, à quelques mois des législatives, une lutte d'une rare férocité.

En agissant comme il l'a fait, en instrumentalisant le Tea Party, soit la version américaine du Front National français, le Parti républicain est parvenu à occulter ceci: sur le flanc de la santé, l'État, cet État honni, est présent, bien présent depuis des lunes. En effet, lorsque l'on fait l'addition des programmes Medicaid et Medicare à d'autres moins ambitieux, sans oublier surtout les déductions fiscales accordées aux entreprises, on retient que la moitié des Américains bénéficient directement ou indirectement des aides de ce gouvernement si diabolisé que c'est à se demander si les républicains ainsi que leurs alliés libertariens et néolibéraux n'ambitionnent pas le retour à la loi de la jungle.



SERGE TRUFFAUT

Dans la matinée d'hier, soit quelques heures à peine après l'adoption, pas moins de onze gouverneurs d'autant d'États ont annoncé qu'ils iraient devant les tribunaux en souhaitant évidemment que ceux-ci concluent que cette réforme est inconstitutionnelle parce qu'empiétant sur les prérogatives des États. Comme dans tout dossier où la part d'irrationalité est prononcée, celui-ci présente un paradoxe énorme.

Voilà, il se trouve que la version édulcorée qui vient de passer à la Chambre des représentants, et que le Sénat devrait entériner prochainement, est au fond une copie presque carbone de l'assurance maladie dont tous les résidents du Massachusetts jouissent. Elle avait été introduite alors que Mitt Romney en était le gouverneur. Et alors? On l'a peut-être oublié, mais Romney était et demeure membre du Parti républicain. Il avait d'ailleurs postulé comme candidat républicain lors de la dernière présidentielle.

Ce paradoxe en dit long sur l'indécence des opposants à Obama. Il faut savoir qu'après que Sarah Palin, qui aurait pu devenir vice-présidente (!), eut affirmé que ce plan allait se traduire par la création de tribunaux de la mort, d'autres élus n'ont pas cessé de réduire cette réforme à une caricature, à coups de semonce logeant à l'enseigne de la démagogie la plus obtuse qui soit. Par exemple, un élu a martelé que ce plan était au fond «une discrimination positive dopée aux stéroïdes destinée à décider qui devient médecin et qui obtient un traitement basé sur la couleur de la peau». Quoi d'autre? Immédiatement après le vote, les représentants républicains n'ont rien trouvé de plus malin à dire qu'une tranche «de liberté venait de mourir».

La geste républicaine des derniers mois fut si obscène que c'est à se demander si l'entendement n'a pas été rayé de leur logiciel politique.

## Agressions sexuelles

### Que fera l'Église du Québec?

**S**elon l'adage populaire, faute avouée est à moitié pardonnée. L'aveu inspire la clémence, surtout lorsqu'il s'accompagne d'une ferme résolution de ne pas recommencer. On peut voir ainsi la lettre pastorale du pape Benoît XVI aux catholiques d'Irlande où le pape aborde la question de la pédophilie, «ces graves péchés commis contre des enfants sans défense» par des prêtres, et où il exprime la honte et le remords de l'Église tout entière.

Remords et regrets se devaient d'être exprimés, tout comme la condamnation sévère de la pédophilie que contient cette lettre pastorale qu'il faut accueillir comme un premier pas. Reste à venir ce que le pape appelle le «chemin de guérison, de renouveau et de réparation». Ce chemin sera long, pour l'Église comme pour les victimes.

La guérison des victimes, et elles sont nombreuses dans tous les pays y compris ici au Canada et au Québec, passera par la réparation. Le premier geste qui leur attendaient à cet égard ne se trouve pas dans cette lettre où Benoît XVI exprime bien ses regrets, mais s'abstient d'excuses. Leur déception est compréhensible, car le regret comporte une part de réserves que l'on retrouve aussi dans l'indulgence du pape à l'égard de la hiérarchie épiscopale. Si les auteurs d'actes de pédophilie devront répondre de leurs actes devant Dieu et devant les tribunaux, ce qu'il dit clairement, par contre, les évêques qui ont toléré ces «péchés» ou fermé les yeux semblent bénéficier de la bienveillance de pasteur animé ici par l'instinct de protection de l'institution.

Les gestes de réparation concrets viendront des Églises locales. Le pape les invite à une action ferme, menée «de manière pleine et honnête et transparente». Il les incite à admettre leurs fautes, à faire le ménage dans leurs rangs et à entrer en dialogue avec les victimes. Il leur faudra pour cela faire preuve d'une grande humilité, laquelle ne s'est jamais, il faut le souligner, exprimée spontanément dans l'Église. Par le passé, les victimes ont à chaque fois dû recourir à l'opinion publique pour obtenir justice.

Les agressions sexuelles de la part de prêtres et de frères ne sont pas que de l'histoire ancienne. Ici, au Québec, des victimes cherchent depuis plusieurs mois à être entendues. La communauté des frères de Sainte-Croix est l'objet de plaintes de la part de personnes agressées lorsqu'elles étaient pensionnaires au Collège Notre-Dame. Selon l'Association des victimes de prêtres, quelques centaines de victimes pourraient désormais avoir le courage de porter plainte. Elles demanderont excuses et réparations, ce qui pourrait se traduire par plusieurs millions de dollars. L'Église québécoise pourrait se retrouver au cœur d'une crise. La question sera de savoir si elle pourra l'affronter de manière transparente, comme le lui demande Benoît XVI.



BERNARD DESCÔTEAUX

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

## LETTRES

### Le foulard pas toujours islamique

Selon les propos de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) rapportés dans *Le Devoir* du 18 mars 2010, «le port du hijab ne comporte pas nécessairement un sens religieux, et il appartient à la personne qui le porte de lui conférer un sens ou non». Est-ce à dire que le foulard, n'étant plus considéré nécessairement comme un signe d'appartenance à l'islam, les plaintes de discrimination pour motif religieux fondées sur une interdiction de porter le voile ne seront plus recevables par la Commission? On pourrait penser: voilà une bonne chose de réglée!

Ne sautons pas aux conclusions. La CDPDJ précise bien que c'est à la personne qui porte le foulard de lui conférer un sens ou non. La signification du foulard est une affaire personnelle. Par exemple, pour occuper un poste à la fonction publique, ou dans une institution d'État, par souci de se conformer aux exigences de laïcité (si de telles exigences sont instaurées), la personne portant foulard décrètera que le foulard n'est pas un symbole religieux pour elle. Par ailleurs, en d'autres circonstances, celles qui se verraient interdire le port du foulard pourraient porter plainte à la Commission des droits et libertés alléguant le sens religieux qu'elles donnent au foulard et la discrimination fondée sur la religion dont elles sont victimes. C'est gagnant à tout coup.

Normande Poirier  
Québec, le 19 mars 2010

### Un système social à genoux

Les conditions de travail sont à renégocier, tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de la santé. Les professeurs sont épuisés, les groupes trop nombreux, le soutien n'y est pas. Résultat: nos jeunes décrochent, et ceux qui restent ne sont pas suffisamment éduqués, réforme oblige.

Les infirmières et les travailleurs de la santé sont épuisés et désertent le réseau à la moindre occasion (retraites anticipées: on ne s'attendait pas à un si grand nombre de demandes). Conséquence: il n'y a pas assez de personnel pour soigner notre population. Le

gouvernement en demande plus et en donne moins (suppressions de journées de maladie de neuf à cinq jours par an, diminution des avantages sociaux, ce qui correspond à une diminution de salaire pour les employés à temps partiel, diminution du taux d'assurance salaire de 80 % à 70 %, etc.). Ce n'est pas une affaire de société. Les travailleurs de la santé sont aussi des parents. Et leurs enfants écopent des mauvais choix du gouvernement, et nous tous (enseignants, travailleurs de la santé, citoyens en général) quand on a besoin de soins de santé, sont-ils encore là? Combien de temps peut-on tenir ainsi?

La réponse classique qui dit que l'on n'a plus d'argent pour se payer ces services, que ça coûte cher, je n'achète pas. Le niveau d'imposition est déjà trop élevé, les autres taxes déguisées ou non trop nombreuses (permis de conduire qui a doublé en catimini, TVQ, hausse des tarifs sur les immatriculations, taxe pour le transport routier, etc.). Mais une chose est certaine: nous n'avons pas les moyens de payer de la corruption.

C'est assez! Il faut que ça cesse et il faut le dire, car sinon on aura laissé faire.

Alexandra Potocki  
Infirmière  
Le 17 mars 2010

### Perte de confiance

L'analyse effectuée par le service de recherche de Québec solidaire sur les dons des entreprises aux partis politiques illustre parfaitement l'ampleur du travail d'investigation à accomplir. Dans ce seul cas, le bureau du Directeur général des élections devrait enquêter sur les agissements des 111 personnes qui ont versé 300 000 \$ au Parti libéral du Québec. En pratique, l'adjoint au directeur général des élections avoue qu'il va se contenter d'envoyer une lettre aux 111 individus leur demandant d'attester la légitimité de leurs dons. [...] Nous comprenons qu'il serait difficile de prouver la mauvaise foi de certaines entreprises, mais de là à rire du citoyen en pleine émission télévisée, il y a une marge. Le citoyen ordinaire n'est pas dupe: il sait très bien qu'il est impossible qu'une centaine de travailleurs provenant de quatre entreprises soient généreux au point de donner

300 000 \$ au parti au pouvoir! La population a déjà perdu confiance en ses élus, devra-t-elle aussi perdre confiance en ses institutions?

Michel Lemay  
Québec, le 19 mars 2010

### Plus qu'un parc

La transformation de l'ancien couvent des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et Marie à Outremont et de l'ancien Séminaire de philosophie des Sulpiciens dans Ville-Marie en condominiums attise actuellement bien des craintes quant à l'avenir des propriétés institutionnelles sur le mont Royal.

C'est plus de 50 % du mont Royal qui est occupé par des institutions publiques ou parapubliques liées aux domaines du sacré, du savoir et de la santé et qui sont en pleine mutation. Ce domaine public de la montagne augmente considérablement le Parc du Mont-Royal puisqu'il favorise son accessibilité depuis la ville et ses quartiers. Il constitue un patrimoine collectif dont la valeur dépasse la somme de ses parties et qui a justifié le classement du mont Royal par le gouvernement du Québec.

Or, ce patrimoine public est plus que jamais menacé de privatisation et de fragmentation au détriment de l'accessibilité collective à la montagne. Devant l'ampleur de la situation actuelle, certains principes doivent être affirmés comme conditions à tout nouveau projet sur ces propriétés.

Les domaines institutionnels sont des espaces au caractère public. La présence de nos institutions sur le prestigieux mont Royal constitue un privilège assorti du devoir d'agir en fiduciaire de ce patrimoine au nom de la collectivité. Il faut mettre un terme à ces gestes qui coupent les Montréalais de leur montagne et plutôt renforcer les liens et les coulées vertes entre la montagne et la ville.

Le mont Royal est un élément exceptionnel du patrimoine national. Les pouvoirs publics ont le devoir de s'assurer que son avenir et son accessibilité sont garantis en faisant primer l'intérêt général.

Sylvie Guilbault  
Directrice générale, Les amis de la montagne  
Dinu Bumbaru  
Directeur des politiques, Héritage Montréal  
Le 19 mars 2010

## LIBRE OPINION

### Permettre le développement des régions

JEAN-FRANÇOIS SAMRAY

Président-directeur général de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable

**L**e nom des soumissionnaires de l'appel d'offres du Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins est à présent connu. Au total, 31 projets totalisant une puissance installée de 356 MW ont été déposés, et leurs promoteurs attendent avec fébrilité le résultat du processus de sélection. De ce nombre, moins de la moitié sera retenue puisque le processus mis en place par Hydro-Québec vise à obtenir 150 MW.

Réclamé par les municipalités et bon nombre de communautés autochtones, ce programme se veut un moteur de développement économique et social important. Il leur permettra de diversifier et de sécuriser à long terme leurs revenus grâce aux bénéfices ou aux redevances obtenus par les communautés locales et régionales à partir des

centrales hydroélectriques construites sur leur territoire.

Les membres de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER), partenaires de longue date des municipalités, communautés et premières nations ayant déposé des propositions, mettront tout en œuvre afin de les soutenir. Par leur expertise et leur savoir-faire, ils contribueront à la réalisation de ces projets en conformité avec la réglementation en place, dans le respect de l'environnement. Ils permettront aussi la pleine maximisation des retombées économiques attendues dans les régions.

D'une valeur estimée à 525 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, l'investissement requis pour la construction et les aménagements environnementaux créera plusieurs centaines d'emplois dans les différents milieux d'accueil qui, à leur tour, entraîneront la création ou la consolidation d'autres emplois locaux.

Ces retombées rendent possible le déve-

loppement des régions sans avoir recours aux taxes. C'est sur ce point que la valeur économique des petites centrales bascule progressivement dans la dimension sociale. De fait, des milieux mieux financés permettent de développer une plus grande offre de services de proximité et d'infrastructures sportives ou culturelles de qualité. À titre de société, nous devons permettre aux citoyens des régions non pas de survivre, mais plutôt de se développer.

Somme toute, le programme d'achat d'électricité produite à partir de petites centrales est une bonne nouvelle pour le Québec et ses régions et contribuera à notre effort collectif de réduire notre dépendance face aux hydrocarbures.

Tous n'adhèrent pas à ce consensus, et c'est leur droit démocratique le plus fondamental. Mais en démocratie, les décisions doivent faire l'objet de consensus et non d'unanimité. C'est là un principe fondamental qui nous permet d'avancer et de sortir de l'immobilisme. Nous en avons bien besoin.

## IDÉES

Manifestation contre la répression policière

## Un bilan qui n'a rien de positif

FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Professeur de science politique à l'UQAM et sympathisant du Collectif opposé à la brutalité policière

D'année en année, le 15 mars à Montréal, le Collectif opposé à la brutalité policière (COBP) organise une manifestation qui mobilise entre 500 et 1000 personnes. Régulièrement, cette manifestation est l'occasion d'une confrontation entre policiers et manifestants, et de dizaines ou de centaines d'arrestations.

J'ai participé à une dizaine des 14 manifestations du 15 mars. J'ai été frappé, année après année, de constater que les médias adoptent presque tous la même perspective (à moins qu'un de leurs journalistes soit parmi les arrêtés) qui relève du sarcasme critique: «Une manifestation contre la brutalité policière vire... à la violence.» Le récit proposé est aussi toujours le même: face à de «jeunes marginaux» violents (une vitrine éclatée, une poubelle renversée), la police a été obligée d'intervenir. Souvent, les médias offrent à un policier l'occasion de raconter lui-même ce récit, et de conclure (comme cette année) que le «bilan est positif». Mais comment parler sérieusement de «bilan positif» quand la police arrête une centaine de citoyens qui dénonçaient... la brutalité policière? Des policiers si prompts à la brutalité contre une manifestation qui critique la brutalité policière ne devraient-ils pas être, eux aussi, l'objet d'une critique sarcastique?

N'oublions pas, par ailleurs, que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a été épinglé depuis peu par de nombreux organismes de défense des droits et libertés. En 2005 déjà, le Comité des droits de l'homme de l'ONU demandait une enquête publique (qui n'a jamais eu lieu) au sujet de la propension du SPVM à pratiquer l'arrestation de masse contre les manifestations associées à l'extrême gauche. En effet, le SPVM a procédé à plus de 2000 arrestations dans le cadre de manifestations depuis une dizaine d'années.

Le SPVM a aussi été critiqué pour pratiquer le profilage racial (selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse) et le profilage social (selon la Commission des droits de la personne). Le COBP demandait cette année que la Protectrice du citoyen enquête sur le processus de plainte en déontologie policière, qui ne permet pas d'obtenir réellement justice. Et puis, il y a cette commission au sujet de l'assassinat par policier d'un jeune de Montréal-Nord, en août 2008, sans compter la soixantaine de citoyens tués lors d'interventions policières à Montréal depuis une vingtaine d'années.

## Provocation et menace

Dans un tel contexte, on peut comprendre que les gens soient en colère contre les policiers; on peut aussi espérer qu'un commandant du SPVM adoptera une approche pacificatrice surtout face à une manifestation contre la brutalité policière, puisque la présence massive et visible de policiers sur les lieux de rassemblement de citoyens venus critiquer la police risque — évidemment — d'être perçue comme une provocation insultante et une menace intimidante.

Des sociologues et politologues spécialistes



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le SPVM choisit d'année en année la confrontation. Cette approche consiste à déployer les troupes de façon massive et très visible avant même le début d'une manifestation, y compris plusieurs agents en tenue anti-émeute.

des dynamiques entre forces policières et mouvements sociaux ont d'ailleurs distingué deux types d'approches policières en situation de manifestation (voir O. Fillieule et D. Della Porta, *Police et manifestants*, 2006), dont une première approche qui consiste à favoriser une «désescalade» de la tension. Cette approche consiste à déployer les forces policières avec une certaine discrétion, à tolérer quelques infractions mineures et à pratiquer un ciblage individualisé des personnes qui commettent des méfaits, plutôt que d'avoir recours aux charges qui ciblent l'ensemble de la foule, ce qui peut provoquer des réactions émeutières même chez des personnes venues avec des intentions pacifiques, et qui peut aussi impliquer des gens qui n'ont rien à voir avec la manifestation (simples passants, journalistes).

Or, le SPVM choisit d'année en année la seconde approche, soit celle de la confrontation. Cette approche consiste à déployer les troupes de façon massive et très visible avant même le début d'une manifestation, y compris plusieurs agents en tenue anti-émeute, certains ayant déjà à la main leur fusil tirant des balles de caoutchouc ou des grenades de gaz lacrymogène, sans parler des policiers à cheval, d'hélicoptères et d'agents infiltrés, qui pensent être vêtus comme des manifestants.

Le 15 mars 2009, les policiers avaient formé un périmètre pour fouiller les sacs à dos de toute personne voulant rejoindre le point de rassemblement, devant le métro Mont-Royal, menaçant d'arrêter quiconque contestait cette fouille. Cette année, les gens qui arrivaient par métro au rassemblement étaient accueillis sur le quai et dans

les couloirs de la station Pie IX par des lignes de policiers en tenue anti-émeute. Merci pour l'ambiance! L'année dernière et cette année, les policiers ont procédé à des arrestations avant le début de la manifestation, alors même qu'aucun méfait n'avait été commis.

## Justifier la répression

Les policiers ne sont pas à court de justification. Le porte-parole du SPVM a déclaré cette année que quatre des personnes interpellées avant la manifestation transportaient dans leur sac à dos cocktails Molotov et «pièces diverses». Je demande à voir. En avril 2002, après une arrestation de masse avant même le début d'une manifestation, le commandant avait exhibé devant les médias de prétendus cocktails Molotov; en fait, des bouteilles d'eau en plastique!

Depuis la fameuse Bataille de Seattle, les services de police mobilisés en Occident contre le mouvement altermondialiste ont régulièrement menti pour justifier la répression, prétendant avoir saisi des cocktails Molotov ou même des bombes, des armes à feu, des projectiles emplies d'urine ou d'acide, et même des reptiles. Chaque fois, on apprend au final qu'il n'y avait rien de tel ou que des policiers avaient eux-mêmes disposé ces «preuves» pour qu'elles soient saisies, cherchant dans tous ces cas à manipuler les médias et le public.

On notera aussi, lors de la manifestation du 15 mars 2010, la présence au sein de la foule d'au moins une demi-douzaine d'agents infiltrés (mal déguisés en manifestants). Certains avaient le visage cagoulé (fait documenté par le réseau TVA, et sur le site du Centre des médias alternatifs du

Québec). Cette pratique rappelle la malheureuse action de trois agents provocateurs de la Sûreté du Québec, démasqués caillou à la main lors de la manifestation contre le Sommet du Partenariat sur la sécurité et la prospérité à Montebello, en 2007.

## Déni des politiciens

Les spécialistes des rapports entre policiers et mouvements sociaux peuvent prédire ce que provoquera au sein de la foule cette approche de la confrontation, marquée par un déploiement massif de policiers en tenue anti-émeute, des arrestations arbitraires avant la manifestation et le recours à des agents provocateurs si mal déguisés: peur, tension et colère, associées à un sentiment profond d'injustice. À moins d'être totalement incompetents, ce dont je doute, les officiers supérieurs du SPVM savent que leur choix de la confrontation aura pour effet d'alimenter la tension entre policiers et manifestants venus critiquer leur brutalité; les agents du SPVM agissent donc comme des pompiers pyromanes.

Considérant le déni des politiciens de l'Hôtel de Ville au sujet des pratiques les plus déplorables du SPVM, et l'entêtement des médias à présenter les citoyens opposés à la brutalité policière comme violents et responsables de la répression qui les cible, il semble bien que les policiers aient compris qu'ils peuvent intervenir contre cette manifestation annuelle avec mépris et brutalité. Finalement, le porte-parole de la police a bien raison de dresser un «bilan positif» de l'opération: un policier doit en effet être content d'avoir neutralisé par la répression des citoyennes et citoyens qui critiquent la police? Cent arrestations ce printemps? La chasse était bonne.

## Les policiers doivent être ouverts à la diversité

ÉRIC RICHARD  
MARIE-CHRISTINE  
PACAUD

Respectivement anthropologue et psychologue, et tous deux enseignants et chercheurs en techniques policières au Campus Notre-Dame-de-Foy. Les auteurs écrivent ce texte à titre personnel.

Une brève nouvelle publiée dans *Le Devoir* le 17 mars dernier nous apprendait que le «Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) entend miser sur la formation de son personnel à la diversité culturelle de la métropole pour se rapprocher de ses citoyens» et qu'il est «impératif que les policiers puissent renforcer leurs compétences devant cette diversité».

Bien que l'on ne puisse être contre la vertu de la formation continue, il nous semble que les difficultés éprouvées par certains policiers quant à la diversité culturelle et le «problème» de leurs compétences à travailler dans des contextes socio-culturels diversifiés ne peuvent pas se résoudre par quelques heures de formation

annuellement. Pour que des policiers soient capables de servir la population dans des contextes divers sur les plans ethnoculturels, linguistiques, socioéconomiques, religieux, etc., et les amener à se rapprocher des citoyens, ils doivent être ouverts à la diversité.

Et ça, c'est une question d'attitude; c'est-à-dire une façon favorable ou défavorable d'être par rapport à quelque chose ou à quelqu'un. L'attitude prédispose à l'action et elle est parfois révélatrice des tendances comportementales futures d'une personne. Elle peut donc, dans certaines conditions, nous informer du comportement futur d'un individu. Bien que les attitudes d'une personne puissent être apprises et se développer au cours d'une vie, elles sont toutefois reconnues comme plutôt stables et conséquemment difficiles à modifier. Alors, si l'on veut «renforcer des compétences» en matière d'intervention dans des contextes sociaux diversifiés, l'idéal est que l'attitude positive soit présente chez un policier avant son embauche et avant même sa sélection pour la formation en techniques policières.

## Ouverture

Nous terminons une recherche menée auprès de 1835 étudiants en techniques policières. Cette recherche avait pour but, entre autres choses, de mesurer l'attitude d'ouverture à la diversité des étudiants et de voir l'influence de cette attitude sur leur perception de la police communautaire et du rapprochement avec la population. Les résultats sont sans équivoque: plus les étudiants en techniques policières ont une attitude favorable à l'ouverture à la diversité, plus ils ont une perception juste de la police communautaire.

De plus, nous observons que le fait d'être un garçon ou une fille, le fait d'être en première, deuxième ou troisième année de formation, le fait d'être plus jeune ou plus vieux n'ont que très peu d'influence sur les perceptions des étudiants. Hors de tout doute, les résultats montrent que ce qui est important d'abord et avant tout, c'est l'attitude favorable relativement à la diversité.

## Processus de sélection

D'aucuns demanderont ce que font des étudiants qui ne

sont pas ouverts à la diversité dans un programme de techniques policières. Nous répondrons que la sélection des étudiants ne se fait pas sur des critères aussi précis et que le milieu collégial ne possédait pas jusqu'à présent d'outils spécifiques et adaptés à l'évaluation des attitudes des aspirants policiers. Pour l'heure, les principaux critères de sélection sont la qualité du dossier scolaire (les notes) et la performance à des tests physiques.

Quelques établissements d'enseignement vont avoir recours à des tests d'intérêt ou de personnalité ainsi qu'à un processus d'entretien, mais rien qui permette de mesurer rigoureusement les attitudes des étudiants. Pourtant, les attitudes sont pour nous d'une importance capitale. À titre d'exemple, et sans dénigrer l'importance de la bonne forme physique des policiers, il est extrêmement rare que la condition physique des policiers fasse la manchette de l'actualité québécoise ou qu'elle mène à des commissions d'enquête. Alors que la question des attitudes des policiers est généralement au cœur des critiques effectuées lors-

qu'une intervention policière «tourne mal».

## Problème à la base

Bien entendu, il est essentiel qu'un policier soit en bonne condition physique et mentale pour supporter les exigences du travail: horaires variables, travail sous pression, équipement de travail imposant à porter quotidiennement, etc. Mais pourquoi accorder tant d'importance à la forme physique lors de la sélection des recrues? Pourquoi accorder tant d'importance au dossier scolaire? La réponse: ce sont des aspects facilement mesurables et quantifiables pour sélectionner les étudiants, et ils sont une certaine garantie de la capacité d'apprentissage des étudiants dans un programme d'études où les demandes d'admission dépassent largement les places disponibles. Bien entendu, certains défendent l'utilisation de ces critères arguant que rien ne démontre qu'ils ne sont pas valables. C'est vrai, mais l'évaluation d'une telle procédure a-t-elle déjà été tentée? Soutignons également qu'évaluer et mesurer les attitudes d'un jeune de 17 ans est difficile et exi-

ge davantage de ressources...

Pour nous, il faut prendre le problème à la base et sélectionner les meilleurs étudiants possible puisqu'ils sont destinés à effectuer un métier éminemment complexe, loin d'être anodin et qui exige des attitudes particulières. Nous terminons avec les propos de Maurice Chalom (qui a travaillé plusieurs années au SPVM) tenus dans le documentaire *Zéro tolérance* de Michka Saäl, et qui sont tout à fait d'actualité:

«On oublie trop souvent qu'un policier ou une policière qui porte l'uniforme, au plan symbolique, représente la société et les valeurs de la société. Tolérer des policiers ayant des comportements racistes laisserait entendre que nous sommes une société qui tolère et accepte des comportements et des propos racistes. [...] Au contraire, les policiers, puisqu'ils représentent une société, devraient justement incarner tous les jours les principes d'une société démocratique. Donc, justement c'est la crème de la crème qu'on doit rechercher et non pas l'inverse. Sinon, on fait du nivellement par le bas et ça, c'est totalement inconcevable.»

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélar Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francœur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Philippe Papineau (pupitre) ; information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Guillaume Bourgault-Côté (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscas (correspondants parlementaires à Québec), Alec Castonguay et Kathleen Lévesque (reporter) ; information culturelle : Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre) ; information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Éric Desrosiers (reporter), Alexandre Shields (reporter), Dominique Remy (pupitre) ; information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; Michel Garneau (caricaturiste) ; Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices) ; Paul Cauchon et Benoit Munger (responsables du site Internet), Jean-Jacques Coulombe et Émilie Folie-Boivin (commis Internet) ; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction) ; David Dumouchel et Étienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction). DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bhérrer (Ottawa). PUBLICITÉ Sylvain Grimard (directeur adjoint), Jean de Billy, Jennifer Boily-Demers, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Stéphanie Déziel, Véronique Langlois, Amélie Maltais, Maria M. Motta, Claire Paquet, Elyssa Porlier, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebaï (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zuida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Sonia Chamberland (en remplacement de Caroline Simard) (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois ; Jean-Robert Divers (responsable promotion). ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Veronique Proteau.

## ACTUALITÉS

## ÉTATS

SUITE DE LA PAGE 1

auxquels se sont associés un peu plus tard dans la journée ceux du Michigan et de la Virginie.

Neuf des douze États qui songent ainsi à porter la contestation sur le front judiciaire ont à leur tête des gouverneurs républicains et tous sauf un tiendront en novembre des élections à ce poste.

«La réforme de l'assurance santé adoptée par la Chambre des représentants [...] viole clairement la Constitution des États-Unis et empiète sur la souveraineté de chaque État», a déclaré hier l'attorney general de Floride, Bill McCollum, dans un communiqué. «Au nom de l'État de Floride et des attorneys general de Caroline du Sud, du Nebraska, du Texas, de l'Utah, de Pennsylvanie, de Washington, du Dakota du Nord, du Dakota du Sud et de l'Alabama, nous engageons une action pour protéger les droits et les intérêts des citoyens américains si le président promulgue cette loi», a-t-il précisé.

Le porte-parole de la Maison-Blanche a réagi en disant que l'administration Obama ne pensait pas que ces actions aboutiraient.

L'adoption de la réforme du système de santé soulage le président américain d'un lourd fardeau, mais ses concitoyens demeurent profondément divisés sur la question, et bon nombre d'entre eux admettent qu'ils ne la comprennent pas très bien. En fait, les sondages indiquent depuis plusieurs mois que la majorité des citoyens y sont opposés, quoique cette opposition semble avoir faibli récemment.

Dimanche, 219 élus ont voté pour le projet de loi et 212 ont voté contre. Tous les représentants républicains ont enregistré un vote négatif, et 34 démocrates ont fait de même. À huit mois des élections de mi-mandat, où tous les sièges de représentants et les tiers des sièges de sénateurs seront en jeu, Barack Obama a affirmé dimanche: «Ce n'est pas une réforme radicale, mais c'est une réforme majeure. Voilà à quoi ressemble le changement.»

«Nous avons prouvé que nous sommes un peuple capable de réaliser de grandes choses, avait également déclaré le président une fois acquis le vote de la Chambre. Ce soir, nous avons répondu à l'appel de l'histoire comme tant d'Américains l'ont fait avant nous. Nous n'avons pas cherché à échapper à nos responsabilités, nous les avons assumées.»

Dorénavant, les élus démocrates voudront probablement faire oublier la controverse des douze derniers mois en abordant d'autres thèmes à l'approche du grand rendez-vous avec les électeurs.

## La réussite d'Obama

Dans son éditorial d'hier, le *New York Times* estimait que le débat sur la réforme du système de santé s'est soldé par «une victoire pour de très nombreux Américains qui ont été victimes de discrimination ou qui ont été négligés par un système dysfonctionnel».

«M. Obama a attendu trop longtemps avant de s'engager dans le combat, mais à la fin il s'est imposé», ajoutait l'équipe éditoriale du quotidien, pour qui les mesures adoptées par le Congrès pourraient s'avérer aussi importantes que l'instauration des régimes Medicare et Medicaid dans les années soixante.

Le *L.A. Times* a salué lui aussi le vote de dimanche, y voyant une «réussite emblématique pour Barack Obama malgré le fait que la controverse qui l'a entourée pourrait faire perdre à son parti sa majorité au Congrès».

Son de cloche très différent du côté du *Chicago Tribune*, dont l'équipe éditoriale réservait ses accusations de partisanerie à cette majorité démocrate pour avoir fini par imposer sa volonté au Congrès. «Aucun programme n'a été institué de façon aussi partisane», déplorait le quotidien chicagolais, qui croit que la réforme coûtera trop cher au Trésor américain.

Selon le Bureau budgétaire du Congrès, elle coûtera 938 milliards en dix ans. Le même Bureau, une agence non partisane, estime que ces coûts seront plus que compensés par des économies réalisées dans la gestion du programme Medicare et par de nouvelles taxes. La réforme vise à procurer d'ici 2019 une couverture d'assurance maladie à 32 millions d'Américains qui n'en disposent pas à l'heure actuelle, de sorte qu'environ 95 % d'entre eux seraient alors couverts.

La nouvelle loi exige que tous les Américains se procurent de l'assurance, prévoit une aide de l'État fédéral pour ceux qui n'en ont pas les moyens et instaure des bourses au niveau des États afin de favoriser la concurrence entre les assureurs. Elle interdit par ailleurs aux compagnies de refuser d'assurer des personnes en raison de leur bilan de santé, de mettre fin aux polices de celles qui ont le malheur de tomber malades ou d'imposer arbitrairement des hausses de primes exagérées.

La réforme du système de santé a notamment bénéficié de l'appui de l'Association médicale américaine et de l'industrie pharmaceutique, tandis qu'elle a été combattue par la Chambre de commerce nationale et par le lobby des assureurs.

Le Sénat, qui avait déjà approuvé cette réforme en décembre, doit encore voter cette semaine sur les amendements apportés par la Chambre des représentants. Le fait que cette procédure reste à faire ne devrait pas empêcher le président de signer le projet de loi dès aujourd'hui, même si certains élus républicains jonglent avec l'idée d'un baroud d'honneur.

Ce qui est plus sérieux, c'est que le parti d'opposition promet de faire de la réforme du système de santé l'enjeu des élections de mi-mandat, dont il espère qu'elles lui redonneront le contrôle du Congrès. Dans cette éventualité, ils proposent d'abroger la nouvelle loi.

La Bourse de New York est repartie à la hausse hier, touchant de nouveaux sommets depuis un an et demi, portée en partie par le secteur de la santé. Le Dow Jones a gagné 0,41 % et le Nasdaq 0,88 %.

Le Devoir  
Avec l'Agence France-Presse,  
Reuters et l'Associated Press

## CRTC

SUITE DE LA PAGE 1

impérativement atteindre tous les Canadiens. Le Conseil annonce du tac au tac son intention de réévaluer la situation de la télévision nationale lors du renouvellement de cette licence en 2011.

L'affaire s'embrouille encore davantage puisque, sans attendre le jugement de la Cour d'appel, le distributeur satellitaire Bell a annoncé hier son intention d'en appeler au ministre du Patrimoine canadien, James Moore. Le ministre peut infirmer une décision du Conseil.

«Le CRTC se rapproche de ce qui se fait aux États-Unis, où les généralistes négocient avec les distributeurs la valeur de leur signal et menacent de se retirer quand il n'y a pas entente», explique Daniel Giroux, secrétaire général du Centre d'étude sur les médias de l'Université Laval. «Un rapport de force serait ainsi créé. Mais ce ne sera pas pour tout de suite parce que la Cour d'appel doit trancher et que les distributeurs eux-mêmes vont contester cette décision. D'ailleurs, si le CRTC n'avait pas demandé d'avis juridique sur son pouvoir de trancher, un distributeur l'aurait fait à sa place...»

## Le droit de négociateur

Dans sa décision, le CRTC dit avoir adopté «une solution axée sur le marché». L'organisme note que «chaque station de télévision pourra entamer des négociations afin d'établir une juste valeur pour la distribution de ses émissions».

Le CRTC avait auparavant fermé la porte à deux reprises à l'idée des redevances. Le Conseil a tenu des audiences publiques à la fin de l'automne dernier autour de cet enjeu du partage des revenus d'abonnement aux signaux de télévision, une man-

ne d'environ 50 \$ par mois par foyer du pays. Les télévisions se disent menacées sans le versement d'une redevance. Les distributeurs de signaux répliquent qu'il faudrait que les consommateurs assument la facture supplémentaire, et ils évaluent la surcharge à 10 \$ par mois.

«On peut s'attendre à de très lourdes négociations, dit encore M. Giroux. Mais le Conseil reconnaît qu'il y a un déséquilibre dans le système, que les télévisions généralistes ont le droit d'être rémunérées pour leurs signaux et même que ce serait juste pour elles de l'être.»

Les généralistes peuvent d'autant plus réclamer une part que le gâteau gonfle sans cesse. Selon les données révélées la semaine dernière par le CRTC, les recettes des entreprises de distribution des signaux ont grimpé de 1,1 milliard de dollars l'an dernier pour atteindre 11,4 milliards. Leur marge de profit (avant impôts) est d'environ 25 %, pour un total de 2,3 milliards en 2009.

Pendant le même temps, les revenus totaux des télédiffuseurs privés chutaient d'environ 8 %, pour passer sous la barre des 2 milliards. La réduction de leurs dépenses d'exploitation n'a pas permis de dégager des profits, et ces entreprises ont finalement perdu 116 millions en 2009.

Les solutions avancées à l'automne allaient dans tous les sens, en fonction des intérêts de chacun. Les grands distributeurs Rogers, Cogeco et Bell rejetaient purement et simplement l'idée de verser des quotes-parts aux télévisions généralistes. L'appel de Bell au ministre conforte cette opinion. Dans sa réaction d'hier, l'entreprise se dit «déçue» et parle d'une «mauvaise nouvelle pour les consommateurs canadiens».

Quebecor coïncée entre les deux bouts du tuyau, puisque la compagnie possède une chaîne (TVA) et un câblodistributeur (Vidéotron), proposait subtilement de réserver l'accès aux redevances aux seules chaînes privées. En clair, c'était oui pour sa filiale

TVA ou pour V, mais non pour Radio-Canada ou Télé-Québec. L'empire souhaitait en plus négocier les redevances à la pièce, sous l'arbitrage du CRTC. La porte-parole de Quebecor a annoncé hier que sa propre réaction ne viendrait pas avant aujourd'hui.

## «Un jour sombre», dit Radio-Canada

Radio-Canada favorisait aussi la mécanique de négociation tout en réclamant des redevances pour toutes les chaînes généralistes, y compris elle-même évidemment. La Société d'État a jugé sévèrement la décision qui lui refuse le droit de négocier comme les diffuseurs privés. Son communiqué parle d'«un jour sombre pour la radiodiffusion publique».

Le CRTC instaure aussi une nouvelle règle visant spécialement les trois grands réseaux généralistes privés, CTV, Global et Rogers (City TV). À compter de 2011, ils devront dépenser 30 % de leurs revenus en émissions canadiennes, mais le calcul se fera par réseau plutôt que par station. Le Conseil prend ainsi acte de la constitution d'empires médiatiques.

La règle des 30 % ne s'applique toutefois pas aux réseaux privés francophones, car ceux-ci dépendent déjà jusqu'à un tiers de leurs revenus en programmation canadienne. Le CRTC réexaminera toutefois la question lors du renouvellement de licence de TVA et V l'an prochain.

Ce qui rappelle le problème de fond de toute cette histoire, celui des oligopoles constitués à l'abri de l'État qui lui refusent maintenant le droit de changer les règles du jeu qui leur profitent amplement. «Il n'y a pas assez de concurrence dans le système de distribution», dit finalement le secrétaire général Giroux. Au fond, au Québec, on a Vidéotron et Cogeco sur des marchés différents et la concurrence de satellites. Ils ne se font pas la guerre des prix, évidemment...»

Le Devoir

## BOURSES

SUITE DE LA PAGE 1

perfectionnement postdoctorales seront en général impossibles», expliquait le ministère des Finances.

«Ça affecte de manière assez violente les [stagiaires] postdoctoraux», affirme le président de l'Association des stagiaires postdoctoraux de l'Université de Montréal, Stéphane Barakat. «C'est assez choquant comme situation», ajoute Géraldine Delbès, qui est stagiaire postdoctorale au département de pharmacologie et thérapeutiques de l'Université McGill. La décision du gouvernement fédéral vient renforcer la situation de précarité dans laquelle les stagiaires postdoctoraux se trouvent, soulignent-ils.

Ceux-ci, qui sont liés par des contrats à durée limitée avec une unité de recherche, n'ont droit ni à des prestations de chômage ni à un fonds de retraite — si minime soit-il — lorsqu'ils ti-

rent une croix sur la recherche universitaire.

«Ce n'est pas forcément une vision de carrière qui est très réjouissante», lance Géraldine Delbès. La décision de fiscaliser les revenus des «post-docs» entraînera, selon elle, un exode de chercheurs vers les États-Unis ou certains États d'Europe en plus de décourager la recherche de pointe au profit d'une carrière dans le privé. «C'est certain que ça va avoir une influence au niveau des étudiants diplômés au niveau de la maîtrise de voir que, d'un point de vue salarial, même à 30, 35 ans, vous stagnez en ne sachant pas trop quelle va être votre situation avec un enchaînement de contrats à durée déterminée», dit-elle.

«Beaucoup de [stagiaires] postdocs se sont déplacés ici parce qu'ils connaissaient la situation sur la qualité de la recherche au Canada, et parce qu'il y avait aussi un confort en quelque sorte de la situation financière ici. Et puis maintenant, je pense que ça va peut-être [pousser] un certain nombre de chercheurs à réfléchir à venir au Canada. Ils vont peut-être choisir les États-

Unis», estime pour sa part M. Barakat.

Le chercheur sur les cellules souches hématopoïétiques appelle de tous ses vœux que les organismes subventionnaires (le Conseil de recherches en sciences humaines, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, les Instituts de recherche en santé du Canada, le Fonds de la recherche en santé du Québec, etc.) desserrent les cordons de leur bourse et compensent la perte financière que les stagiaires postdoctoraux ont subie.

Le gouvernement du Québec emboîtera-t-il le pas à Ottawa? s'interrogent les associations de stagiaires postdoctoraux. «Si la décision provinciale devient la même, du coup, on perd 20 % voire plus de notre salaire», craint Géraldine Delbès. Le ministre des Finances, Raymond Bachand, répondra à cette question, et à bien d'autres, mardi prochain à l'occasion du dévoilement du budget du Québec.

Le Devoir

## VIDÉO

SUITE DE LA PAGE 1

L'Échec du matériel de Daniel Bélanger en tête de liste.

C'est un constat que pose Isabelle Matte dans un chapitre de *Modernité et religion au Québec. Où en sommes-nous?*, ouvrage collectif tout juste paru aux Presses de l'Université Laval sous la direction de Robert Mager et de Serge Cantin.

«L'idée que le monde court à sa perte a quitté les marges du social et fait désormais partie de la trame narrative du discours normatif populaire», écrit la doctorante en anthropologie, qui a étudié la scène hardcore montréalaise à la maîtrise.

Comme l'écologie, la chanson d'ici est un vecteur important de ce discours post-apocalyptique ambiant, car depuis *La Rue principale* des Colocs, l'anthropologue constate que, sur des airs musicaux souvent joyeux, nos auteurs-compositeurs-interprètes cultivent un pessimisme ravageur, où l'idéologie du marché a remplacé l'humanisme et la spiritualité.

«La critique sociale a toujours fait partie de la jeunesse contestataire, reconnaît celle qui enseigne aussi à l'Université Laval. La différence que je perçois dans la chanson québécoise contemporaine, c'est qu'il ne semble pas y avoir d'espoir. Ce n'est pas «un nouveau monde est possible» [comme le chantait la génération du baby-boom], c'est «le monde court à sa perte.» Seule issue: la fuite, l'épuisement dans le présent. D'où les musiques festives et entraînant des Cowboys Fringants, des Colocs, de Mes Aïeux...»

## Un passage

Ce changement radical des visions du monde, Isabelle Matte l'attribue à l'«inversion structurelle» qui s'est opérée avec la Révolution tranquille. «Nous parlons du passage d'un catholicisme englobant une bonne partie de la réalité sociale et existentielle des Québécois à une religion qui se doit d'être choisie par l'individu. Le passage, donc, d'une société largement traditionnelle à une société de consommation post-industrielle», écrit-elle, un peu à contre-courant de ses collègues-auteurs qui tentent plutôt de relativiser l'impact de la Révolution tranquille pour montrer la persistance d'un sens religieux qui s'est simplement diversifié.

Loin de plaider un retour au religieux, la chanson actuelle exprime surtout un vide, un manque, que la religion a longtemps comblé, précise Isabelle Matte, qui s'intéresse depuis six ans aux impacts culturels de la sécularisation, en comparant l'après-Révolution tranquille et l'après-Celtic Tiger irlandais.

«J'ai l'impression qu'il y a une espèce d'idéalisation du passé sans vouloir du tout y retourner, affirme-t-elle. Les jeunes ne sont pas fous. Le problème n'est pas



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

L'anthropologue Isabelle Matte constate que la chanson québécoise actuelle semble exprimer une perte du lien social, du sentiment d'appartenance.

le rejet de la religion comme telle, mais ils sentent une sorte de perte, moins du mode de vie que du lien social, du sentiment d'appartenance.» Elle rappelle le sens étymologique du mot religion, qui signifie relier, pour illustrer à quel point le catholicisme québécois unifiait toutes les sphères de la vie.

Cette nostalgie, Mme Matte la perçoit comme saine et positive. D'une part, elle reflète l'intensité toute particulière avec laquelle a été vécue la Révolution tranquille au Québec, période de contestation politique, de révolution sexuelle doublée d'un mouvement de sécularisation en mode accéléré. D'autre part, elle dénote une curiosité nouvelle, un «désir de se lier à ce passé [longtemps évacué et que les jeunes connaissent souvent mal, note-t-elle], de jeter un pont, de faire partie d'une continuité.»

L'anthropologue s'explique ainsi le retour en force de musiques d'allégeance plus folklorique, comme celle de Mes Aïeux, et l'émergence de phénomènes comme les Commandos Trad, ces musiciens qui prennent d'assaut les stations de métro (surtout celles aux noms liés à notre histoire comme Papineau, Lionel-Groulx) pour redonner vie aux

airs hérités d'une riche tradition orale.

«Il y a des choses qui n'ont pas été digérées. Et là, ça ressort, sous des formes diverses. Il y a encore beaucoup d'éléments un peu pré-modernes ou traditionnels dans la société québécoise. Il faut les voir, les connaître mieux, pour pouvoir vivre avec ou s'en défaire.»

La doctorante s'intéresse depuis six ans au catholicisme, mais d'un point de vue anthropologique, hors de l'institution, donc, pour comprendre «comment ça se vivait». Son sujet de thèse porte sur le processus de sécularisation post-Révolution tranquille, qu'elle compare aux effets de la Celtic Tiger en Irlande. C'est aussi à titre de fan (et forte de sa maîtrise) qu'elle a choisi de fixer sa lognette anthropologique sur la musique québécoise.

«Dans les productions culturelles d'ici, il y a un réel souci d'où on s'en va, dit-elle en citant notamment la trilogie du cinéaste Bernard Émond sur les vertus théologiques. Je trouve nos artistes intelligents, ils ont un discours sur le monde qu'on se doit d'entendre. Il faut les écouter...»

Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel Inc., 12 800 rue Brault, St-Jacques de Mirabel, Québec, division de Québec Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450 avenue Bédard, Québec qui est la propriété de Corporation Sun Média, 612 rue Saint-Jacques, Montréal. — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courriel redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courriel avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390